

Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole



**Master 2**

**« Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation »**

**Enseignant du Second Degré**

## **Mémoire**

**Comment des étudiants de BTSA appréhendent  
le bien-être animal et ses controverses ?**

**Patrick DULOUT**

**Jury :**

**Jean SIMONNEAUX, Enseignant - Chercheur ENSFEA : Directeur de mémoire**

**Renata HUSINEK, Formatrice - Enseignante ENSFEA : Examinatrice**

**Mai 2018**





# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>2</b>
<b>LA PROBLÉMATIQUE</b> .....	<b>3</b>
<b>LE CADRE D'INTERPRÉTATION</b> .....	<b>4</b>
<b>LES CONTROVERSES DANS LES SAVOIRS DE RÉFÉRENCE</b> .....	<b>7</b>
<b>QUELLES SONT LES ÉTHIQUES FACE AU BIEN-ÊTRE ANIMAL</b> .....	<b>9</b>
<b>LES CONTROVERSES DANS LES MÉDIAS</b> .....	<b>12</b>
<b>PROCESSUS DIDACTIQUE</b> .....	<b>21</b>
<b>HYPOTHÈSE DU « DÉRANGEMENT ÉPISTÉMOLOGIQUE »</b> .....	<b>22</b>
<b>LES OBJECTIFS DIDACTIQUES</b> .....	<b>23</b>
<b>LE DISPOSITIF DIDACTIQUE</b> .....	<b>25</b>
<b>INTERPRÉTATION DES FORMULAIRES</b> .....	<b>27</b>
<b>CRITIQUES ET VOIES D'AMÉLIORATION DU DISPOSITIF</b> .....	<b>34</b>
<b>LA QUESTION DE RECHERCHE</b> .....	<b>37</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>43</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>50</b>



## **INTRODUCTION**

Le bien-être animal ou la souffrance animale procèdent du même objet vu à travers deux regards positionnés des deux côtés de l'objet d'étude. On parle de souffrance si l'on propose un regard anthropomorphique lorsque l'on se projette dans l'animal, dans ses sensations, ses sentiments, ses considérations, dans tout son être avec un mental humain. On parle plutôt de bien-être lorsque l'animal devient un sujet d'intérêt, l'être dont on s'occupe, à qui on prodigue des soins, l'objet d'une affection, lorsque l'être humain le considère comme une créature de valeur.

Deux regards, deux visions de l'animal, deux considérations de l'ordre du monde. Il en ressort deux formes de pensée de la place de l'animal, deux façons de concevoir sa présence dans notre civilisation, deux représentations aux contours antinomiques. Entre les deux, une infinité de combinaisons, de perceptions, une multitude d'estimes de l'animal, de relativismes entre l'être humain et le monde animal.

Comme la plupart des être vivants, ma perception de l'animal, qu'il soit de compagnie, d'élevage ou sauvage ne devait son importance qu'à travers sa destination, d'ami de l'homme, de nourriture ou de participant à la biodiversité. En 2017, quelques élèves m'ont demandé de regarder ce reportage de Frédérique MERGEY, « *La fin de la souffrance animale* », diffusé sur France 5 le 28 février 2017 à 22h00, puis disponible en replay.

J'ai trouvé l'idée intéressante et pédagogiquement adaptée à ma classe d'Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole (ACSE) 1<sup>ère</sup> année, dans le cadre du module 51/52 ayant trait à la diversité des agricultures et politiques publiques et de la séquence relative à la santé alimentaire.

A partir de là, j'ai demandé l'avis de l'ensemble des quinze étudiants qui ont accepté, même si certains, qui n'avaient pas vu le reportage à la télévision, ont émis des réserves plus idéologiques que pratiques.

La diffusion du film a été réalisée sur deux séances, plus le reportage avançait, plus l'intérêt pour son contenu grandissait, des attitudes inédites se révélaient, pas de bavardages, des apprenants se sont rapprochés de l'écran comme pour ne pas se sentir parasités par des bruits

extérieurs, certains ont pris des notes. A l'issu des projections, j'ai organisé des échanges avec les apprenants et coordonné leurs discussions. L'aspect didactique s'est conclu par une évaluation écrite sur différents contenus du documentaire en concordance avec les compétences à développer dans ce module. L'intérêt et la passion suggérés par le titre et le sujet ont fait place à de l'acquisition de connaissances et la construction d'argumentaires, mais aussi une diminution des tensions et des revendications militantes. J'attribue ce constat non seulement à la qualité du reportage, de ses intervenants et des éléments présentés, et au fait que ce documentaire a répondu à des attentes, des discours, des avis habituellement retranscrits dans les médias et devant lesquels les futurs exploitants pouvaient se sentir démunis.

C'est parce que la question du bien-être animal répond à une attente sociétale, parce qu'elle suscite des interrogations, des réactions, des actions militantes, mais aussi parce que la compréhension des motivations et des représentations reste le meilleur rempart contre la croyance, que j'ai décidé de proposer cet objet d'étude comme base de mon mémoire et de mon dispositif didactique en complète symbiose avec mes modules 51 et 52 des classes de BTS ACSE.

Afin de présenter mon questionnement, je commencerai par situer mon positionnement, celui des scientifiques et enfin les diverses considérations éthiques. J'exposerai les aspects didactiques de ma recherche, avec mon cadre, mes hypothèses, les objectifs et le processus mis en place. J'évaluerai la réalisation de ce projet, tant au niveau de l'impact auprès des étudiants qu'en terme de dispositif d'animation pédagogique. Pour terminer, je confronterai ma question de recherche aux réponses formulées par les étudiants.

## **LA PROBLÉMATIQUE**

Ma problématique s'articule autour de la perception du bien-être des animaux. Je présuppose l'intérêt de l'élevage et de garder des éleveurs dans certaines exploitations agricoles. Pour moi l'animal est un être sensible, susceptible de ressentir des émotions et d'avoir des sentiments. Néanmoins, je ne présage pas de la considération que doivent avoir les éleveurs pour leur animaux, ni d'une quelconque attitude en dehors des normes et des règlements dictés par la loi.

Les étudiants doivent avoir conscience que la question du bien-être animal est une réalité juridique avec laquelle il leur faut composer et que les différentes actions des militants de défenses des animaux peuvent autant nuire à leur activité, qu'à leur image et à leur propre bien-être.

C'est pourquoi j'ai conçu ce mémoire et l'activité didactique autour de la question :

**Comment faire prendre conscience de l'importance du bien-être animal à des apprenants qui vont devenir les futurs cadres et exploitants de l'agriculture de demain ?**

## **LE CADRE D'INTERPRÉTATION**

Par éthique, nous entendons la valeur morale, c'est-à-dire l'importance que nous accordons à un objet, un être vivant ou toute idée intériorisée.

« Toutes les éthiques animales s'inscrivent dans quatre orientations possibles, déontologique, conséquentialiste, affectiviste, ou naturaliste » (A.LIPP, M VIDAL 2009). Ainsi, la relation qui lie l'homme et l'animal peut osciller entre une position qui considère que l'être humain se doit de ne pas utiliser l'animal et celle qui insiste sur la différence de nature entre les genres humain et animal. Que l'on nomme absolutisme, spécisme ou naturalisme, la philosophie, la morale ou l'idée qui guide notre estime des animaux, elle influe sur nos actes envers eux chaque fois que nous les croisons, les utilisons, les élevons ou les mangeons.

Nous verrons que plusieurs chercheurs se sont emparés du sujet afin de tenter de comprendre la nature du lien qui unit l'homme et l'animal. Ils tentent de l'intégrer dans des analyses pluralistes qui englobent la zootechnie, l'éthologie, l'économie, et l'ensemble des sciences qui s'intéressent aux interactions entre les deux espèces.

L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) affirme que « le bien-être animal doit constituer un des paramètres d'élevage et l'une de ses finalités » (Comité consultatif commun d'éthique pour la recherche agronomique (CCCERA, 2015, p4), puis de rajouter que le bien-être des animaux peut aussi s'interpréter comme « l'absence de douleur et de maladie, l'absence de souffrance » , mais encore décrire un « état dans lequel se trouve l'animal quand il peut exprimer les comportements naturels de son espèce ou quand il réalise ses aspirations » (CCCERA, p6).

Les recherches actuelles comme celles du réseau « Agri Bien-être animal (AgriBEA) a permis d'établir des interactions fortes entre les sciences biologiques et les sciences humaines et

sociales [...]. La préoccupation du bien-être animal correspond à un choix de société; elle a des implications économiques, mais engage aussi des principes éthiques » (CCCERA, p6).

L'une de mes interrogations porte donc sur la compatibilité entre la finalité économique de l'élevage et les objectifs du bien-être animal. Pour AgriBEA, il existe une triple incitation à prendre en charge le bien-être des animaux d'élevage :

- « La motivation et le bien-être des personnes, salariées ou non, en contact avec les animaux.
- L'image des entreprises concernées et de la profession.
- L'image des produits vendus et de leur qualité » » (CCCERA, p10).

Si le bien-être peut se définir comme le « sentiment général d'agrément, d'épanouissement que procure la pleine satisfaction des besoins du corps et/ou de l'esprit » (CNTRL, bien-être), l'application de cette définition à l'animal devient plus problématique à mesurer. C'est pourquoi, en s'appuyant sur les travaux réalisés par le Farm Animal Welfare Council (FAWC)(Wikipédia, 2016), la commission européenne a décidé de retenir les cinq libertés fondamentales destinées à mesurer ce bien-être animal qui se déclinent ainsi (EUROPEAN COMMISSION, 2009):

« 1. Ne pas souffrir de faim et de soif – grâce au libre accès à de l'eau fraîche et à un régime alimentaire apte à entretenir pleine santé et vigueur.

2. Ne pas souffrir de contrainte physique – grâce à un environnement approprié, comportant des abris et des zones de repos confortables.

3. Être indemne de douleurs, de blessures et de maladies – grâce à la prévention ou au diagnostic et au traitement rapide.

4. Avoir la liberté d'exprimer des comportements normaux – grâce à un espace et à des équipements adéquats, et au contact avec des animaux de la même espèce.

5. Être protégé de la peur et de la détresse – Grâce à des conditions d'élevage et à un traitement évitant la souffrance mentale » (ALIM'AGRI, 2015).

Ce qui implique que « les préférences et les besoins peuvent se décliner selon plusieurs registres

- activité corporelle : santé, nourriture, respiration, espace...
- activité émotionnelle : joie, sécurité, détente, angoisse, stress...
- activité intellectuelle : jouer, apprendre, explorer...
- activité sociale : couple, famille, groupe, parentalité... » (ALIM'AGRI, 2015),

d'où la nécessité d'utiliser des indicateurs comportementaux, physiologiques, sanitaires et de zootechnie.

Je considère donc que l'ensemble des acteurs de la filière élevage peut être impactés par cette nouvelle considération de l'animal. L'entreprise agricole qui doit se doter d'une nouvelle combinaison productive, peut se voir contrainte de faire des investissements en matériel, en formation, en ingénierie industrielle et technique, afin de réviser ses méthodes d'élevage et de conditionnement des animaux. Les exploitants agricoles se retrouvent dépendants des industriels de la filière et des législateurs qui peuvent aussi imposer de nouvelles normes, de nouvelles contraintes productives, de nouveaux cahiers des charges. Mais aussi, des clients qui sont capables de modifier les débouchés vers une demande dans de nouveaux produits issus de ces élevages « éthiques ».

Sans anticiper une vague de veganisme (VEGLORRAINE.FORUMACTIF.COM, 2016), qui est définie comme un « mode de vie alliant une alimentation exclusive par les végétaux (végétalisme) et le refus de consommer tout produit (vêtements, chaussures, cosmétiques, etc.) issu des animaux ou de leur exploitation » (LAROUSSE, 2018), les consommateurs peuvent légitimement modifier leurs désirs dans le sens d'une réduction de leurs besoins en viande de boucherie ou de volaille.

Ce sont les approches du monde animal qui influent sur la considération des bêtes. Que l'on se situe dans une analyse biologique, philosophique, juridique ou autre, l'animal se retrouve partenaire ou objet des humains. Seule une interprétation de type animaliste ou anthropomorphique peut engendrer la considération d'une « égalité » de droits entre les animaux et les humains. Les acteurs de ces antagonismes sociétaux sont d'un côté les partisans de l'élevage avec les éleveurs, les chasseurs et les expérimentateurs qui utilisent des animaux, mais aussi un ensemble de professionnels liés à ces activités comme les vétérinaires, les représentants des organisations professionnelles, alors que de l'autre côté nous trouvons des défenseurs des animaux et de modes de vie alternatifs plus ou moins radicaux.

Pour Élisabeth de Fontenay « ce n'est plus seulement la mort qui constitue pour l'animal la plus atroce atteinte, mais l'emmurement de son pauvre corps, de sa pauvre vie, dans l'abstraction terrifiante de l'animalerie et de la salle d'expérimentation, ou dans l'espace concentrationnaire de l'élevage en batterie » (DE FONTENAY, 2008, p227). Considérer le bien-être animal n'est pas seulement prendre en considération son environnement, son habitat, son biotope, mais cela devient aussi la prise en compte de ses émotions, de ses ressentis et même de ses envies. En bref, un ensemble « d'expériences psychologique » (WIKIPEDIA, 2018) aux contours flous et mouvants.

Afin d'illustrer mon questionnement, je tenterai d'abord de mettre en évidence les controverses qui émanent des différents acteurs et des scientifiques sur la question de la souffrance animale, puis j'essaierai de montrer dans quelle mesure la réalisation de mon projet didactique a permis de transcrire cette antagonisme philosophique auprès des étudiants.

## **LES CONTROVERSES DANS LES SAVOIRS DE RÉFÉRENCE**

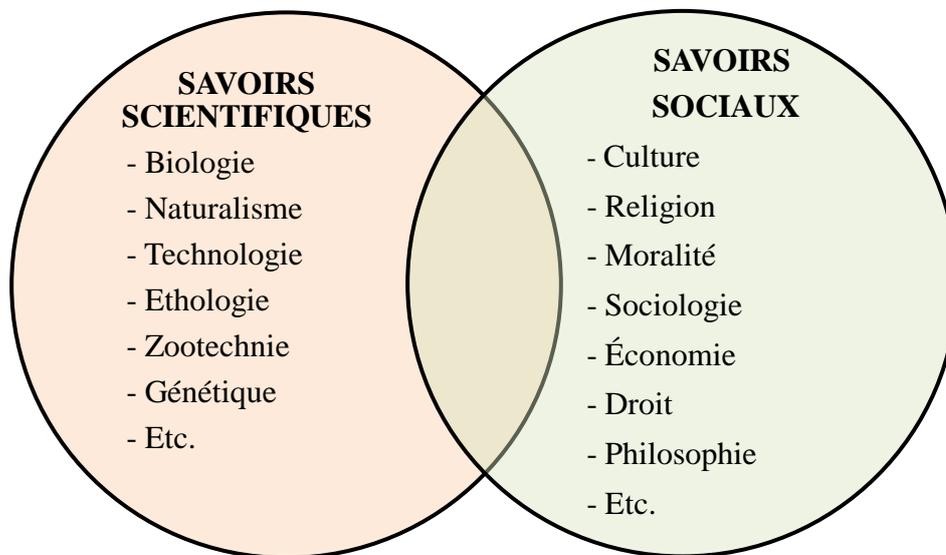
Ils s'appuient

- Sur des savoirs scientifiques : anthropologie, sciences de la nature, éthologie, etc.
  - L'être humain est le fruit d'une évolution par « la sélection naturelle » (DARWIN, 1859). Au niveau de la chaîne trophique il se situe parmi les consommateurs secondaires (carnivore) (DICTIONNAIRE ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE, 2018), mais sa capacité à s'adapter le place en haut de la chaîne alimentaire puisqu'il est capable de chasser toutes les autres espèces (spécisme).
  - Il agit et inter-réagit dans un environnement particulier et délimité, son biotope (DICTIONNAIRE ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE, 2018). Il influence son environnement à son profit et modifie la biodiversité existante. Il produit des externalités négatives (élimination d'espèces, pollution de l'air, etc.) et parfois des effets positifs (irrigation, réserves naturelles, etc.) (GOUVERNEMENT.FR, 2018).
  - Avec l'aide de la technologie, l'individu s'émancipe de la nature, la transforme, lui donne une nouvelle consistance, c'est le stade de l'hominescence, « nous accouchons peut-être d'une autre humanité » (SERRES, 2001, p15) alors que devient la place de l'animal dans ce « nouveau » monde ?
  
- Sur des savoirs sociaux et des pratiques sociales et professionnelles
  - Culturels : la place de l'animal varie selon les usages et leur localisation dans l'espace, le temps et l'environnement communautaire.
  - Religieux : l'être humain « commande » à l'animal, il lui est supérieur ou pas ?
  - Moraux : quelles sont les importances respectives de l'animal et de l'homme dans la biodiversité ? (Bentham, Kant, Thomas d'Aquin).
  - Sociaux : l'organisation des liens sociaux inclus ou exclus tout ou partie des animaux.

- Economiques : Le système productif utilise et consomme des animaux à des fins économiques.
- Juridiques : les droits des animaux sont liés aux droits des êtres humains.
- Philosophiques : « La nature commande à tout animal, et la bête obéit » (Jean-Jacques ROUSSEAU cité par François FOUQUÉ). L'homme est-il un animal ? Une bête. Ou autre chose ?

Etc.

L'ensemble de ces savoirs sont interdépendants, s'interpénètrent, et s'influencent mutuellement pour former des éthiques multiples aux intensités innombrables.



**FIGURE 1 : LES CONTROVERSE SONT INTERDÉPENDANTES**

# QUELLES SONT LES ÉTHIQUES FACE AU BIEN-ÊTRE

## ANIMAL

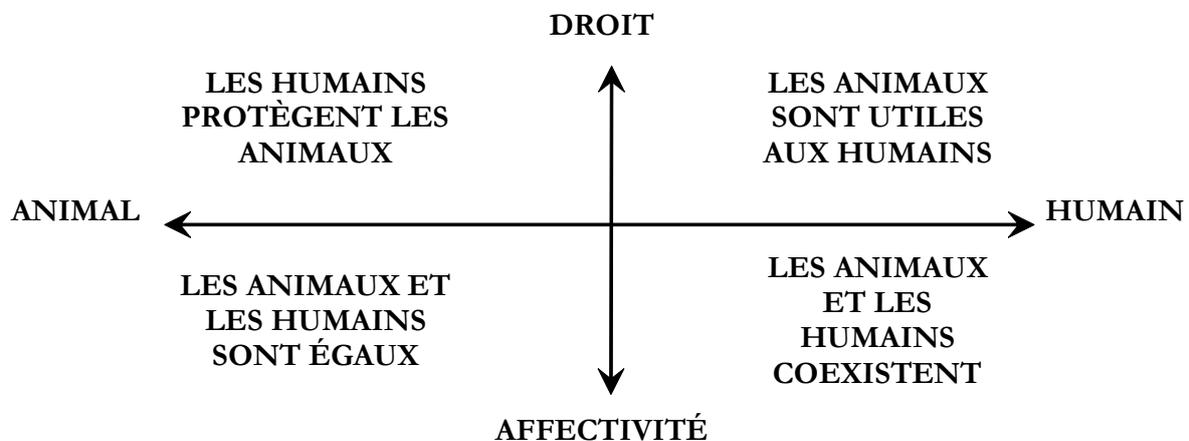
La conception du rapport entre l'homme et l'animal varie selon la place que l'on laisse à l'animal, ou plutôt aux animaux car chaque animal ne semble pas tenir la même hiérarchie dans les diverses échelles des considérations humaines.

Quel que soit le système retenu, l'animal dispose d'un positionnement dans lequel on lui reconnaît ou pas un statut juridique, des droits et à l'inverse ou en complémentarité, une place dictée par l'affectivité qu'on lui porte et qui est décrite dans la matrice de classification des éthiques relatives au bien-être animal (LIPP, VIDAL, 2009, partie 4).

Les différents textes présentés par J. PORCHER (2004) et par J-B. JEANGÈNE VILMER (2011) mettent en avant différentes orientations. Il me semble que le dénominateur commun est l'empathie ou la culpabilité dans le sens d'un sentiment affectif éprouvé à l'encontre de l'animal et qui paraît déterminer la place que l'on va lui accorder. Dans le système productif, Amélie LIPP et Michel VIDAL désignent par éthique anthropocentrée a-welfariste ou welfariste les cas où l'animal est conçu comme une charge ou plutôt comme un produit.

A mon sens, la controverse autour de cette « culpabilité » s'amplifie et peut influencer les actes anodins ou remettre en cause des modes de vie ou de positionnement socio-économiques.

La figure ci-dessous tente de reprendre la matrice de A. LIPP et M. VIDAL en adjoignant une considération pratique en rapport aux différentes sensibilités éthiques.



**FIGURE 2 : LA MATRICE DES PROXIMITÉS**

Avec Bernard DENIS, l'éthique et la morale se confondent. Il dissocie l'éthique générale des éthiques appliquées à laquelle il attribue un caractère « interdisciplinaire des évaluations proposées » (DENIS, 2015, pXXI). De fait, l'animal se trouve lié à ce et à ceux qui l'entourent, à leur proximité, à leur action, à tous ces acteurs qui influent sur ses conditions d'existence et qui déterminent son « bien-être ».

Les catégories professionnelles les plus exposées à la critique radicale sont les éleveurs, les chasseurs et les tenants de l'expérimentation animale. Chacun affirme le bien-fondé de sa pratique, pour nourrir, pour réguler, pour soigner, mais rien ne semble apaiser le débat. L'opposition « frontale » devient un mode d'action, une « éthique de la revendication » pourrait-on dire, aux résultats gagnant-perdant. Les réglementations des droits des humains envers les animaux deviennent la résultante de ces affrontements mais sont non représentatives d'une législation culturellement généralisable. C'est le cas de deux types de mesures récentes et localisées, d'un côté le Canada qui conserve une chasse aux phoques réglementée, et de l'autre l'Irlande qui interdit l'usage des animaux sauvages dans les cirques (Marie VERDIER, 2018). C'est cette opposition non constructive qui pousse Bernard DENIS à prôner la « juste mesure » pour concilier la proximité entre les humains et les animaux et éviter ainsi les positionnements radicaux qui éloignent ces espèces. C'est cette confrontation que vont vivre et analyser les étudiants dans le cadre de la projection du film de Frédérique MERGEY « *La fin de la souffrance animale* » (2017).

En 2017, une grande majorité des français est favorable à l'amélioration des conditions de vie des animaux d'élevage (VILLARS, janvier 2017, p22). Plus de 90% souhaitent que les viandes importées respectent les critères européens de la protection des animaux d'élevage (TNS OPINION, 2017). Derrière ces considérations et même si une certaine imprécision caractérise la notion de « prendre soin » des animaux utilisés à des fins scientifiques ou commerciales, le consommateur potentiel se montre enthousiaste pour les mesures, mais très réfractaire à subir des augmentations de prix. Ce sont plus de 60% des sondés qui refusent de voir croître leur facture de plus de 10% avec seulement 3% qui souhaitent approfondir leur réflexion. Une autre carence d'information réside dans l'étiquetage insuffisant et la difficulté à identifier les produits issus d'exploitations « respectueuses des conditions d'élevage », ce qui a pour effet de plonger le consommateur dans une perplexité involontaire lors de ses actes d'achat.

La pression sur les éleveurs s'exerce à partir des actions militantes des animalistes comme L214 puis se répercute par les grandes enseignes sous couvert de leur marque de distributeurs.

Les consommateurs en demande de produits éthiques sont pris en compte et les contraintes de production « respectueuses » sont intégrées au cahier des charges nécessaire pour rester fournisseurs des centrales d'achat des grandes et moyennes surfaces (CASALEGNO et GUYOT, 11 août 2017, p 12-14).

D'un point de vue réglementaire, les cinq libertés fondamentales sont évaluées à partir des six critères que sont la motricité, les réformes, les mammites, l'état d'engraissement, le confort et le comportement du troupeau. Ce sont ces mêmes indicateurs qui servent à définir si les exploitants remplissent la conditionnalité des aides de la politique agricole commune (PAC) (ALIM'AGRI, 2017). L'impact des investissements sur la rentabilité des exploitations doit faire l'objet d'un arbitrage économique, pourtant, se conformer à ces normes est aussi un placement car ce « sont des éléments qui vont prendre de plus en plus d'importance demain dans les critères d'achat des consommateurs » (POSSEME, mai 2017, p 70-71).

Cette diversité de point de vue, de prises de positions m'interpelle et m'interroge sur la fonctionnalité de la matrice des proximités. L'introduction de deux axes et quatre quadrants peut-il faciliter le positionnement des interlocuteurs en fonction de leurs commentaires ? Quel serait l'intérêt de classer les idées et arguments des protagonistes ? Existe-t-il une finalité opérationnelle à clarifier les postures dans une simple grille de lecture ? Ce sont ces questionnements qui vont guider une partie de mon interprétation des commentaires des étudiants.

### **Peut-on utiliser la matrice des proximités comme une grille d'analyse en matière de bien-être animal ?**

C'est cette question de recherche qui va mettre la matrice à l'épreuve des résultats de mon animation pédagogique. C'est cette même matrice qui servira de grille de lecture pour distribuer les remarques des apprenants. Les critères d'empathie et de contestation serviront de catalyseur pour regrouper les avis en fonction de leur adhésion ou de leur désaccord vis-à-vis du bien-être animal. Enfin, leur placement dans la matrice devra montrer à quels types de valeurs se raccrochent l'opposition, le compromis ou la concordance des allégations. Ce rangement cherchera à démontrer la proximité éthique des acteurs impliqués dans les faits et les attitudes interprétées.

Le bien-être animal conduit à des divergences d'opinions et d'actions. L'un de ses vecteurs principal de diffusion réside dans la médiatisation des idées de l'ensemble des parties prenantes. C'est ce que je vais présenter maintenant en illustrant combien sont âpres et intenses les controverses dans les médias.

## **LES CONTROVERSES DANS LES MÉDIAS**

L'irruption de la prise en compte de la souffrance animale n'est pas récente. Elle se présente dans la loi Martin's Act pour interdire les actes de cruauté envers le bétail en Angleterre (1822) et en 1845 en France avec la création de la Société Protectrice des Animaux (SPA). En 1947 elle s'impose aux scientifiques mais c'est en 2015 qu'elle intègre en France le caractère sensible de l'animal.

Les différents scandales sanitaires et les nouvelles pratiques alimentaires concourent à réduire la consommation de viande au point de voir émerger une explosion des pratiques végétariennes, végétaliennes et véganes. En parallèle de ces nouvelles habitudes, des idées inédites se sont répandues. Certains extrémistes de la défense des animaux ont pris un virage antispéciste au point d'entrer en opposition avec les pratiques induites par la recherche scientifique et l'élevage. Les médias traduisent cet antagonisme vivace entre le totalitarisme des « animalistes » et la compassion relative de certains acteurs de la filière viande. Depuis 1991, la cause animale progresse dans les institutions qui appuient et motivent cette nouvelle considération par des « aides conditionnées ». Nombre des interlocuteurs utilisant des animaux cherchent à trouver des compromis, des alternatives et des systèmes opérationnels pour réduire les souffrances, comme le signalent le CIWF ou Bernard DENIS.

Si les mouvements de défense des animaux ont pris de l'ampleur depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, c'est au XX<sup>ème</sup> que le secours aux animaux s'est transformé en lutte contre la maltraitance et en particulier contre la souffrance des animaux d'élevage.

Le bien-être animal est un sujet de controverse dans les médias car il oppose deux groupes d'individus aux intérêts antagonistes et à des projets de vie basés sur le spécisme ou l'antispécisme. S'interroger sur le bien-être animal, c'est considérer la place de l'animal dans nos sociétés humaines, c'est situer l'humain par rapport aux animaux. Est-il différent ? Est-il supérieur ? Est-il détenteur d'un pouvoir ? Appartient-il un « Grand Tout » ?... En bref, l'être humain doit-il pouvoir continuer à cohabiter, utiliser et inter réagir avec les animaux ou n'est--il qu'en charge de leur attribuer des droits qu'il fera respecter par ses juridictions ?

Les médias qui abordent cette thématique se retrouvent tels des arbitres qui ne verraient pas l'ensemble d'un terrain de sport. Ils paraissent souvent incapables de se

prononcer « objectivement » sur des actions et des idées qui dépassent leur cadre d'analyse et leur rôle de communication souvent ciblé.

Trois aspects me semblent émerger de l'analyse des pratiques médiatiques.

- La première consiste à aborder le bien-être animal sous l'angle de l'expérimentation avec des partisans chercheurs et des opposants à l'utilisation des animaux dans les laboratoires. La question qui émerge ici est en relation avec le « spécisme », par lequel l'être humain impose une supériorité basée sur sa capacité à assujettir les autres espèces. L'être humain a-t-il le droit d'utiliser et de maltraiter des animaux pour améliorer sa propre condition ?
- La seconde relève de l'élevage et de sa place dans nos sociétés, l'être humain a-t-il le droit de manger de la viande ? Et donc, de chasser, élever, tuer des animaux pour produire de la viande ?
- La troisième facette découle des deux aspects précédents en érigeant un droit « universel » par lequel l'humanité devrait se soumettre à « la culture » au profit des animaux, et qui imposerait que l'humain devienne le garant de la condition animale.

### *I – Le traitement de l'expérimentation animale*

L'article 3 du code de Nuremberg (1947) (annexe 4) impose le recours aux animaux avant tout essai sur l'être humain. Légitimée par la loi, l'exploration de nouveaux médicaments ou de nouveaux protocoles médicaux adaptés aux êtres humains imposent une investigation préalable sur les animaux. La recherche utilise principalement des souris, des rats et des poissons lors de ses études en laboratoire. Si la moitié a contribué à tester des procédures en vue de combattre les maladies humaines et animales, il a été décompté une réduction de 50% des êtres vivants utilisés entre 1980 et 1990 (JENSEN, 2014). Cette diminution est en partie le résultat des nouvelles techniques et de la prise en considération du bien-être animal.

La combinaison du perfectionnement de l'imagerie médicale et de la pression des actions des associations de défense des animaux induisent des transformations dans les rapports aux animaux de laboratoire et aux humains qui en sont leurs défenseurs. Même avec la prise en compte des « animaux transgéniques », pour lesquels le génome a été modifié, les partisans de la protection animale ne se démobilisent pas, au contraire, ils affichent une volonté toujours plus motivée de mettre un terme à l'utilisation des animaux pour la recherche médicale.

Alors que les chercheurs stipulent que « La souffrance est justifiée par la proximité entre l'homme et l'animal, proximité précisément utilisée par le biologiste pour justifier la pertinence des expérimentations » (JENSEN, 2014), c'est cette même souffrance qui stimule et motive les actes des activistes de la cause animale.

Cet antagonisme est ressorti lors du débat du 12 décembre 2017 sur France Inter dans lequel Audrey JOUGLA, présidente de l'association « animal testing », s'est opposée à Marc PESCHANSKI, Directeur Scientifique de l'I-STEM, et à Alain VANDERPLASSCHEN, médecin vétérinaire, professeur d'immunologie-vaccinologie à La Faculté de Médecine Vétérinaire de l'Université de Liège. Dans ce débat monsieur VANDERPLASSCHEN a signalé que « Les chercheurs sont la cible d'une forme de terrorisme », ce qui n'a fait que renforcer la présentation de Pablo JENSEN sur les agissements excessifs, voire menaçants de certains défenseurs des animaux. Dans ce débat aucun des arguments des chercheurs n'ont reçu un accueil positif. Ces derniers ont déclaré :

- l'obligation de suivre le code de Nuremberg ;
- qu'une autorisation préalable et des inspections sont réalisées par le Bureau de l'Expérimentation Animale (BEA) de l'INSERM et le Groupe Interprofessionnel de Réflexion et de Communication sur la Recherche (GIRCOR) qui réunit en France les établissements de recherche biologique ou médicale, publics et privés ;
- qu'ils prenaient en compte les contraintes relatives aux « points limites » ;
- qu'il existe de grandes difficultés pour expérimenter directement sur les humains.

Madame JOUGLA a réfuté chacun des arguments en stipulant :

- qu'il existait des méthodes exploratoires non invasives qui ne nécessitaient plus le recours aux animaux ;
- que les organismes de contrôle n'étaient pas efficaces ;
- que la législation prenait la recherche en otage car la validation de la mise des médicaments sur le marché impose une expérimentation sur les animaux.

Ce ne sont pas les interventions de Philippe HUBERT, directeur du FRANCOIPA (plateforme nationale pour le développement des méthodes alternatives en expérimentation animale) et directeur des risques chroniques à l'INERIS, qui ont permis de réduire ces divergences en spécifiant que l'usage des organoïdes, qui sont des organes sur puces, et des cellules souches ne pouvaient pas suffire, surtout dans un pays où les budgets sont insuffisants, voire inexistantes, pour le développement de ces nouvelles technologies.

Cette sensibilité au bien-être des animaux est devenue une véritable attente sociétale qui a engendré une modification des valeurs et des habitudes de consommation et de production par ricochet. Des activistes ont non seulement perturbé les laboratoires de recherche, notamment à Milan en 2013, à Marseille en 2014 et à Toulouse en 2017, mais ils ont aussi contraint la puissance publique et ses institutions à s’emparer de cette question clivante.

## *II – Le traitement de l’élevage, du transport et de l’abattage*

L’élevage et les activités qui y sont reliées représentent le second axe d’action des « protecteurs des animaux ». Le slogan du CIWF France (COMPASSION IN WORD FARMING) qui apparaît sur la page d’accueil de son site ne laisse place au doute « Notre mission est de mettre fin à l’élevage industriel ». Même si les oppositions avec les industries agroalimentaires et les distributeurs sont nombreuses, des marges de négociation restent disponibles. C’est ce qu’a réussi à faire le Groupe Casino en partenariat avec le CIWF, l’OABA (ŒUVRE D’ASSISTANCE AUX BETES D’ABATTOIRS) et la LFDA (LA FONDATION DROIT ANIMAL ETHIQUE ET SCIENCES) afin de mettre en place :

- un projet d’étiquetage des produits proposés en rayon pour mieux informer les consommateurs sur le bien-être animal ;
- l’amélioration de la politique bien-être animal du groupe ;
- l’amélioration du programme d’audits et de contrôles des abattoirs qui fournissent le groupe.

Pour Amélie LEGRAND, Responsable des Affaires Agroalimentaires à CIWF France, ces résolutions représentent un acte volontaire afin de combler l’absence d’étiquetage obligatoire au niveau national. Pourtant, ce positionnement ne reste qu’une étape vers la fin de l’élevage intensif comme le démontre son appel à l’activisme dans la rubrique « agir » du site de son organisation ou à travers son « guide du consommateur responsable ».

Ce problème lié à l’information du consommateur ressort de façon récurrente, ce qu’Olivier PARNET (2017), Directeur d’études chez TNS Opinion, a mis en évidence dans son article. Il a le mérite de préciser que même si 98% des français sont favorables à des mesures relatives à l’amélioration du bien-être animal et que 72% des consommateurs souhaitent des

compléments d'information, ils ne seraient que 30% à accepter une augmentation de prix au-delà de 5%, pour voir leurs revendications aboutir.

Si les associations prônent plutôt des méthodes basées sur les pétitions et les manifestations publiques non violentes, surtout si elles sont relayées par les chaînes de télévisions « grand public » et les principaux journaux et hebdomadaires, certaines adoptent des stratégies plus radicales.

C'est le cas de L214 ou ONE VOICE qui proposent des vidéos ou des images chocs pour témoigner de situations visuellement ou émotionnellement difficiles à supporter. Ce type de présentation se retrouve aussi dans des articles très orientés, comme celui de Sarah FINGER qui indique que l'objectif des réglementations contre la souffrance animale « n'est pas d'éviter de la douleur à l'animal, mais de sécuriser le travail du tueur » (LIBERATION, 16 mai 2016).

Nicolas JOURNET (2015) pose la question de l'alimentation carnée et assimile les mouvements de défense des animaux à une réaction au modèle intensif de production de viande. Pour elle, le renouveau de cette contestation prend sa source dans la modernité et la reconnaissance de la qualité « sensible » des animaux. Elle avance aussi le fait que ces mouvements ne sont pas unis et que certaines valeurs diffèrent entre ceux qui refusent la production industrielle avec ses conditions d'élevage jugées inacceptables et les « abolitionnistes » partisans de l'interdiction des filières d'élevage, de toute consommation de viande et de produits d'origine animale, mais aussi de toute utilisation des animaux.

C'est devant la rudesse de ces altercations que la communauté européenne a décidé de développer l'European Food Safety Authority (EFSA) depuis 2002. Au départ il s'agissait de réagir aux différentes crises sanitaires (« vache folle », sang contaminé, distilbène, etc.), mais depuis ses activités se sont étendues avec le groupe Animal Health And Welfare (AHAW) qui fournit des avis scientifiques indépendants à la Commission européenne, au Parlement européen et aux États membres sur tous les aspects liés à la santé et au bien-être des animaux, principalement les animaux élevés pour la production alimentaire. Ses avis scientifiques ont pour objectif d'aider les gestionnaires des risques à identifier des méthodes destinées à réduire les douleurs inutiles, le stress et la souffrance des animaux, mais aussi à accroître le bien-être lorsque cela est possible.

Les mouvements contestataires sont particulièrement bien organisés car ils fournissent des agendas de manifestation et des propositions d'action à travers leurs sites internet comme le font par exemple L214 ou la fondation Brigitte Bardot. A l'inverse, les partisans de l'élevage s'estiment plutôt a-welfaristes que welfariste (Amélie LIPP et Michel VIDAL, 2009) et en ce

sens, ils perçoivent la prise en compte du bien-être animal comme une contrainte, même si Paul-Gilles POSSEME (2017) les encourage à prendre en compte les nouvelles aspirations des consommateurs en termes de qualité des produits et de traitement des animaux.

Pour Elsa CASALEGNO et Vincent GUYOT (2017), la nécessité de garantir la paix sociale passe nécessairement par des investissements et de nouvelles organisations de la production. Ils mettent en avant la soumission des distributeurs aux pressions des associations et des médias d'une part, mais aussi les impératifs spatiaux qui imposent la nécessité d'acquérir des terres agricoles pour les exploitants désireux de prendre en considération les nouvelles conditions de productions imposées par ces mêmes distributeurs (élever des poulets en liberté par exemple).

### *III – Le droit des animaux, une réponse ambivalente*

Les désirs des consommateurs ont changé, et parmi eux se placent les vegans. Ce mouvement semble en croissance et ses membres actifs disposent d'une attention toujours plus importante des médias. Ils rejettent toute utilisation des animaux et la généralisation de leur mode de consommation pourrait entraîner la disparition des filières viandes, mais aussi l'extinction de certaines espèces de rente. Sur la chaîne Public Sénat, l'émission TERRA TERRE présentée par Wendy BOUCHARD du 01/02/2018 a permis de montrer un restaurant vegan avec ses spécialités. Elle a donné la parole à l'une de ses militantes Corine PELUCHON qui a affirmé que ce mode de consommation était un véritable « projet de civilisation » qui vise la reconversion de l'économie mais qui ne peut s'appuyer que sur une judiciarisation des rapports entre les hommes et les animaux, comme nous allons le voir maintenant.

Répondre à la diminution de la souffrance animale ou à l'amélioration de son bien-être par la loi correspond à des attentes de certains concitoyens, et, à des motivations basées sur de l'affectivité et des considérations universalistes de l'existence des êtres. Pour l'heure l'Europe a reconnu une certaine sensibilité aux animaux. L'Alaska a été au-delà en leur reconnaissant un droit à être entretenu par le conjoint capable de « fournir de meilleurs soins que l'autre, et ce sera lui qui sera désigné par le juge comme détenant la garde exclusive de l'animal », en cas de divorce (Irène DOUSSET, 2017). Ces droits ne cachent pas toutefois la possibilité « de chasser les loups, les ours et leur progéniture jusque dans leurs tanières dans les réserves fédérales » (Victor MIGET, 2017) dans ce même Etat américain. Nous percevons donc cette

distinction sur deux décisions à trois mois d'intervalle, entre animal domestique et sauvage, entre l'animal apprivoisé et le prédateur, entre un animal de compagnie et une bête, certes utile à la biodiversité et à certains milieux naturels ou artificiels, mais sans presque aucun lien affectif avec la majorité des êtres humains. Irène DOUCET renchérit en précisant que ces animaux (de compagnie) que l'on défend « ont besoin d'une bonne alimentation, d'un environnement propre et sûr, d'exercice, et d'amour », des qualificatifs peu adaptés à un fauve ou un prédateur.

Sur son site, L214 explique les origines, la philosophie végan et son application au quotidien,

mais il met aussi en avant le logo , dont l'utilisation pourrait sortir de la marginalité et identifier « son » public, mais aussi trouver un mode de diffusion à l'ensemble des consommateurs. Plus sa présence sera importante, plus la propagation de cette éthique de l'existence se retrouvera en compétition « visible et mesurable » sur les mêmes espaces que les producteurs de viande. Cette compétition entre le poulet « label rouge » et le « poulet végétal » a déjà commencée par l'appropriation d'un vocabulaire proche ou similaire pour décrire des plats totalement étrangers. La « guerre » des mots fait partie du « combat des idées ». Si les idées sont nombreuses, les faits et les études se retrouvent en défaut pour démontrer la supériorité de l'égalité entre les êtres par lequel l'homme se retrouverai, à la fois juge et partie des actes de tous les membres de chacune des espèces. Comment pourrait-on juger un groupe de chimpanzé tuant un de leur congénères pour raisons supposées « sociales » ou par simple « cannibalisme ». Que devra faire l'être humain ? Laisser faire ? Condamner les « fautifs » ? Demander l'avis à d'autres espèces « réputées » plus aptes à juger les attitudes des autres ?

On perçoit les implications éthiques de ce type de positionnement interspéciste. Dans son article « Qu'est-ce que l'antispécisme ? », Marie INGOUF (2018) apporte une réponse à l'issue de sa lecture de « la révolution antispéciste » (BONNARDEL, LEPELTIER et SIGLER, 2018). Elle restitue que l'être humain « doit » intervenir, qu'il se doit d'empêcher toute souffrance animale dans la nature, qu'il faut « rééduquer » les prédateurs et les déviants. Les tenants de la « libération animale » se retrouvent dans la position, non plus du juge, mais d'un véritable dictateur des consciences et des actes. L'être humain se voit ainsi arrogé le rôle de régulateur des comportements de tous les êtres vivants au motif de lutter contre la souffrance animale. Où sont les avocats ? Qui sont-ils ? La simple idée de vouloir contraindre l'espèce humaine et les autres espèces à une éthique imposée semble être une déviance en elle-même, une perte de sens qui a déjà montré ses limites dans l'histoire et qui pourrait

n'apporter qu'un surcroît de souffrance. Si toutes les espèces sont animales, l'accroissement de la souffrance animale irait à l'encontre de l'éthique de ces mouvements qui sont censés la combattre.

Cette polémique « circulaire » ne s'arrête pas au caractère inopérant de ce système de pensée car il aboutit à remettre en cause le fondement même de l'antispécisme comme fondement du véganisme. Avec Pierre-Etienne RAULT (2018), il y a une erreur d'interprétation du terme d'antispécisme qui doit renvoyer à « des qualités d'humilité, de bienveillance et d'intégrité sur le plan moral », qualificatifs qu'il ne retrouve pas dans un certain militantisme de la cause. Pour lui « deux maladroites » résument « l'antispécisme végane ».

- « L'animalité de l'homme n'est pas respectée », pas plus que « la prédation consciente », ce qui a pour conséquence de rendre mécaniquement l'être humain « hors-la loi de la république du vivant ».

De cette première critique, je peux déduire que P-E. RAULT indique que le mouvement vegan traduit qu'il existe une inadaptation éthologique de l'être humain, ce qui induit à réfuter la théorie de l'évolution des espèces de DARWIN, sans préciser ou évoquer une alternative soutenable.

- « La deuxième maladresse émane d'une confusion profonde entre la reconnaissance et l'état affectif ». Nos émotions sont implicites à notre nature affective et nos attachements empathiques divergent selon les individus et les espèces que nous voyons mises à mort. Ainsi, promouvoir une unicité de ressentis, quel qu'en soit les acteurs en cause, revient à « robotiser » les réactions humaines selon un prisme préétabli avec une échelle émotionnelle fixe.

Les médias rendent donc compte d'une réalité sociale, économique et juridique instrumentalisée afin de couvrir un champ sociétal complexe et plus diversifié qu'il ne pourrait sembler. C'est une véritable question vive qui abonde en littérature et en prises de positions. Le dicton indique que « l'enfer est pavé de bonnes intentions », lutter pour améliorer le bien-être animal ou en réduire les souffrances est louable à la majorité des êtres humains. En effet, la plupart ne sont pas attirés par la cruauté et le sadisme envers les animaux dans leur ensemble, et les animaux d'élevage en particulier. Il n'en reste pas moins que ce dernier se termine inexorablement par l'abattage, c'est ce que montre Xavier TONNABEL (1h00'02, MERGEY 2016), mais qu'il se doit d'être le moins douloureux possible.

Au niveau éthique, le droit des animaux reconnaît que les espèces non humaines sont plus que des objets, que leur sensibilité leur confère une spécificité par rapport au règne végétal et

minéral. Par contre, il ne leur apporte pas une véritable personnalité juridique avec des droits et des devoirs. L'être humain reste leur « maître » et dispose notamment de leur protection, de leur entretien, de leurs conditions d'existence et pour certains des circonstances de leur extinction. L'absence d'éthique animale unifiée empêche une gouvernance mondiale des règles applicables à l'ensemble des espèces. La communication médiatique et diplomatique reste la condition nécessaire pour assurer la coexistence des êtres humains entre eux, et donc un impératif à l'existence et la cohabitation avec les animaux.

Le caractère affectif ou empathique de la relation influe diversement sur les conditions de vie et de mort des animaux, en cela il reflète des prises de position individualisées difficiles, pour l'heure, à transcrire dans « un droit des animaux universel ».

## **PROCESSUS DIDACTIQUE**

L'Onisep indique qu'un « éleveur ou une éleveuse s'occupe des animaux à des fins commerciales. Il les nourrit, les soigne et contrôle leur reproduction » (Onisep, 2018).

La multifonctionnalité de l'exploitant agricole moderne conduit à constater que l'éleveur est un producteur de viande ou de produits animaux générateur de profits, mais aussi l'un des acteurs du développement rural à travers ses actions sur le paysage et sur les espaces naturels qu'il utilise.

Je considère que les filières sont productrices de valeurs matérielles et de valeurs morales. A travers leurs activités de chasse, de pêche et d'élevage, les acteurs économiques sont des générateurs de modes de vie et de valeurs profitables à l'ensemble de la société.

La question du bien-être animal s'inscrit dans les questions sociétales car elle engendre une modification des habitudes et des comportements, un questionnement sur les rapports entre les êtres humains et les animaux, une remise en cause des statuts de chacun, et, pour les tenants de l'animalisme, une rupture des liens qui sous-tendent nos rapports avec le monde animal.

C'est parce que je considère que la confrontation des radicalismes par les militants « des protecteurs des animaux » et des « défenseurs de l'élevage » interdit la sérénité et donc la prospérité des exploitations, qu'il est nécessaire que les étudiants s'emparent de cette question socialement vive pour rendre ce savoir-critique, au sens de Simonneaux (2004), profitable à leur éventuelle future activité professionnelle.

## **HYPOTHÈSE DU « DÉRANGEMENT ÉPISTÉMOLOGIQUE »**

Les processus didactiques incitent à privilégier la théorie ou l'expérience, à encourager la démarche hypothético-déductive ou celle du tâtonnement. Le dérangement doit permettre aux étudiants de s'approprier des éléments de compréhension disparates en matière de bien-être animal. Il a pour objet de stimuler une perception des interactions entre les différents acteurs des multiples sciences en interrelation. La transversalité du bien-être animal doit pousser les apprenants à interpréter les données recueillies afin d'améliorer leur insertion professionnelle et sociale dans un contexte de mutation de leur identité professionnelle.

### **LE PUBLIC CIBLE :**

**Module :** M51/M52, **classe :** ACSE 1, 34 étudiants.

**Capacité 5 :** Prendre en compte le contexte pour orienter l'activité agricole.

### **Capacités intermédiaires**

- C5.1 Identifier, aux niveaux national et international, les enjeux sociétaux, politiques, réglementaires et environnementaux liés à l'agriculture et au développement durable
- C5.2 Repérer les spécificités de l'environnement professionnel et territorial
- C5.3 Appréhender la dynamique des filières agricoles et les enjeux commerciaux

**Thèmes :** Dégager les enjeux de l'alimentation humaine

Identifier l'influence des nouvelles attentes sociétales sur l'identité professionnelle.

**Mots clés :** sécurité alimentaire, qualité des produits, modèle de consommation alimentaire, pression sur les prix, standardisation, identité professionnelle, attente sociétale.

**Matériel :** une salle de classe, un ordinateur, un vidéoprojecteur, des questionnaires à distribuer.

**Durée de la séance :** 3h.

## **LES OBJECTIFS DIDACTIQUES**

### *Objectif 1 : l'étudiant doit prendre conscience du bien-être animal*

Le traité de Lisbonne, adopté en 2009, reconnaît que les animaux sont des êtres sensibles et il interdit d'infliger toute douleur ou souffrance évitable (EUROPEAN COMMISSION, 2009). En s'appuyant sur les travaux réalisés par le Farm Animal Welfare Council (FAWC), la commission européenne a décidé de retenir les cinq libertés fondamentales (The five freedoms of animal welfare), destinées à mesurer ce bien-être animal.

L'étudiant doit savoir qu'il existe des partisans de la « cause animale » qui sont opposés à l'élevage, à toute utilisation et à toute consommation d'animaux. Il doit se rendre compte que certaines positions sont cristallisées au point de pouvoir mettre en danger les filières animales.

Au sens de Piaget, la prise de conscience est le résultat de « l'intention en tant que direction globale de l'acte, et la prise de conscience son aboutissement en tant qu'échec ou réussite » (PIAGET, 1974, p263). Dans notre cadre, l'intention sera dictée par l'action de relever les scènes avec des acteurs qui agissent ou qui subissent des « mauvais traitements », l'intention sera aussi de retirer les responsabilités de chacun, les aspects évitables ou incontournables, puis de les notifier sur papier ou support transmissible, lisible et compréhensible. L'aboutissement deviendra la compréhension ou l'interprétation de ces données extraites de la vidéo et leur intériorisation pour toute réflexion relative aux conditions d'élevage. Par ce cheminement, j'espère que les représentations liées à l'animal doivent être en phase avec les modèles véhiculés actuellement, tant sur le métier d'éleveur, de chasseur ou d'expérimentateur, que sur la place de l'animal en tant qu'être sensible vivant à proximité de l'être humain.

***Objectif 2 : l'étudiant a intérêt à se préoccuper du bien-être animal pour des raisons économiques.***

Cette animation pédagogique s'inscrit dans une double progression. Dans le module M51, il se place dans la partie qui traite des enjeux de l'alimentation humaine. Dans le module M52, il s'insère dans l'influence des nouvelles attentes sociétales sur l'identité professionnelle. Ces sujets sont traités en cours d'économie et ont pour objet de favoriser l'intégration sociale des futurs exploitants. La maîtrise du bien-être animal doit concourir à leur permettre d'affiner leurs objectifs et leurs moyens afin de pérenniser les exploitations et de valoriser leur image auprès de leurs clients et du public.

Le bien-être animal se focalise sur la recherche, l'élevage, l'abattage et le transport des animaux.

L'éleveur doit prendre soin de ses animaux pour réaliser des produits de qualité, mais il doit comprendre qu'il ne perd pas sa responsabilité éthique dès lors que ses animaux quittent son exploitation. En effet, si l'animal subit de mauvais traitements lors du transport ou durant la phase d'abattage, ceci peut engendrer une altération de la viande et diminuer sa qualité. Par « effet de contagion » ses produits risquent de se trouver déclassés, être vendus moins chers, et donc assurer une rentabilité moindre.

J'ai déjà évoqué les aspects socioéconomiques qui découlent de la prise en compte du bien-être ou de la souffrance animale. Les processus cognitifs au sens de « des processus chargés de traiter toutes les informations que nous recevons de notre environnement » (DELÉCRAZ, 29 avril 2017) doivent conduire l'étudiant à s'inscrire dans un présent aussi réaliste que possible afin de lui permettre de se projeter dans une réalité économique future et constructive.

## **LE DISPOSITIF DIDACTIQUE**

Après le visionnage<sup>1</sup> d'extraits du film « La fin de la souffrance animale ? », j'ai constitué des groupes de trois à cinq étudiants qui ont traité trois situations problématiques au sens du bien-être animal : l'élevage, l'abattage et le transport.

Pour répondre au premier objectif, chacun des groupes a dû repérer les éléments qui posent débat, les situations à considérer comme créant « une souffrance évitable » et s'il existe des solutions pour diminuer ou annihiler cette souffrance.

Chaque groupe doit essayer d'indiquer les acteurs, la problématique ou la controverse soulevée par leurs pratiques professionnelles, et les arguments avancés selon la position des protagonistes. Ce processus de prise de conscience devait leur permettre d'exercer leur capacité d'observation des faits et des événements, mais aussi leur perception critique d'une situation particulière.

Pour cela, je leur ai demandé de compléter un formulaire distribué à l'avance afin de synthétiser les circonstances des événements repérés à analyser (annexe 1).

Dans le cadre du second objectif, je leur ai demandé de se projeter dans la position des deux clans en tentant d'imaginer les conséquences ultimes de ce type d'affrontement, selon le « vainqueur ».

Pour cela, ils devaient compléter un second document dans lequel ils ont indiqué les arguments et les justifications qu'ils ont trouvés les plus « valides », mais aussi les points de divergence ou de débat qui ont animé ou qui sont restés vivaces dans chacun des groupes.

L'évaluation du dispositif sera déduite de l'ensemble de ces interrogations et des réponses apportées au cours de ce dispositif. L'analyse des restitutions indiquera si les étudiants sont parvenus à réaliser les deux objectifs. Elle signalera dans quelle mesure ils ont été capables d'intérioriser ce double questionnement et si l'acquisition des compétences leur a permis de faire évoluer leurs représentations, et ainsi leurs aptitudes à l'analyse et la compréhension des « nouveaux » liens entre les animaux et les êtres humains.

---

<sup>1</sup> Mardi 3 avril 2018 entre 10h00 et 11h00.

L'ensemble devrait rendre possible la mise en évidence du caractère vivace ou non de la problématique de la prise en compte du bien-être animal dans les exploitations et dans le reste de la société.

## **INTERPRETATION DES FORMULAIRES**

### ***Objectif 1 : l'étudiant doit prendre conscience du bien-être animal***

#### **1°) L'abattage**

Les acteurs sont identifiés en fonction de leurs lieux d'action. Peu de groupes ont relevé l'action de L214 et des vidéos « compromettantes », peut-être du fait des temps d'explication laissés aux différents acteurs de l'INRA et des abattoirs pour s'exprimer ou justifier les faits incriminés. Cela peut aussi être la conséquence des coupures.

Sébastien ARSAC et ses vidéos apparaissent 1'06 et Mauricio GARCIA PEREIRA 1'24. Dans les réponses, S. ARSAC n'apparaît listé nommément qu'une fois alors que Mauricio est cité 3 fois. Les commentaires ne relèvent pas que L214 et les associations de défense des animaux sont la principale source de l'information « cachée », par contre ils la considèrent comme réelle et vraie. Les commentaires de Mauricio et différents acteurs sont repris lorsque l'on évoque les conditions de travail des humains et les conditions d'abattage des animaux.

Les remarques relatives aux services vétérinaires suivent les commentaires de Frédérique MERGEY et des différents acteurs dans un sens plutôt négatif au regard du matériel et de l'organisation des contrôles, même s'il est relevé que leur action doit être garante d'une bonne qualité de la viande. Les expertises de Claudia TERLOUW et Cécile BOURGET, de l'INRA ont été acceptées et intégrées comme des données fiables. Tous les groupes ont cité le stress comme élément négatif, soit dans la controverse, soit dans les arguments.

Au regard des copies, L'objectif 1 me semble atteint, car tous les groupes ont relevé que le bien-être animal était une considération « juste » dont il fallait se préoccuper. A des niveaux différents, ils ont relevé que l'objectif ne de na pas stresser les animaux permettait la production d'une viande de meilleure qualité (fait dont ils ne semblaient pas conscients avant la projection), ils ont indiqué que le défaut du matériel et des équipements étaient une source de contrainte supplémentaire à l'abattage. Par contre, il n'y a pas eu d'anthropomorphisme dans les réponses, les étudiants n'ont pas suivi les considérations de Sébastien ARSAC.

J'ai pu constater leur sensibilité aux éléments et aux explications techniques, en particulier lorsqu'elles étaient émises par des détenteurs de responsabilités et de savoirs (Ingénieures à l'INRA, directeurs des abattoirs, responsables) ou de savoir-faire pratiques (Mauricio et ses ex collègues).

De cette première grille d'interprétation, je conclurai que les étudiants ont intériorisé que la souffrance des animaux était une réalité mais pas une nécessité. En effet, l'argument de l'assomage pour éviter le stress leur a paru une obligation concomitante de l'abattage et des conditions dans lesquelles il est et doit-être réalisé.

## **2°) Le transport**

Les étudiants ont relevé que le bien-être animal passait par de bonnes conditions de transport, qu'il devait être le résultat d'une application des règles édictées pour l'acheminement des animaux vivants. Certains ont signalé les difficultés pour faire appliquer les lois hors de l'Union européenne ou par « les chauffeurs de l'Est ».

Tous ont indiqué les problèmes liés à la surcharge, à l'eau et à la litière. Ils ont globalement écrit qu'ils étaient en accord avec les modalités qui imposent de l'eau disponible, une litière propre et des box pour assurer la salubrité et la sécurité des animaux.

Certains ont fait le rapprochement entre les actions de Lesley MOFFAT<sup>2</sup> et les autorités. Aucun groupe n'a condamné ou remis en cause les propos et les actes de l'inspectrice de « Eyes On Animals », ce qui montre cette intériorisation de la légitimité à surveiller les transports. Un groupe a même fait le rapprochement avec la partie précédente relative à l'impact sur la qualité de la viande.

Globalement, leurs propos les inclinent vers une législation globale et surtout appliquée de façon plus systématique. La concurrence avec les chauffeurs des pays de l'Est entre dans cette catégorie, même si un groupe a aussi stipulé que les chauffeurs étaient plus des exécutants que des décideurs.

## **3°) L'élevage**

Le premier aspect qui ressort des réponses est de s'interroger sur le fait de concilier élevage intensif et le bien-être des animaux. Toutes les réponses citent le « bien-être animal » et posent la problématique de la rentabilité et des normes au regard de la souffrance animale. Il

---

<sup>2</sup> Directrice et inspectrice de l'ONG « Eyes On Animals ». Association qui inspecte des fermes, des transports, des marchés de bétails et des abattoirs, puis qui transmet aux autorités compétentes les cas d'atteinte au bien-être animal.

n'y a pas de véritable rejet, juste des incertitudes sur la précision des textes et sur leur applicabilité dans le cadre des élevages intensifs.

Tous les groupes défendent les éleveurs, leur trouvent des justifications à leurs pratiques et à leur éthique. Pourtant, l'un des groupes a signalé le problème des mutilations et deux ont évoqué les soucis avec l'étiquetage insuffisamment explicite.

Sur l'ensemble, le bien-être animal se confond avec la réglementation mais reste une partie respectable et respectée par les éleveurs. Certains ont regretté qu'il n'y ait pas plus de témoignages d'éleveurs et considéré que L214 n'était pas « légitime » dans ses revendications.

L'abattage à la ferme a été intégré comme une solution possible, toutefois l'éleveur n'a pas été identifié comme un éleveur intensif avec des techniques généralisables. Ces mêmes aspects techniques liés à l'augmentation des coûts en consommations intermédiaires et salariés n'ont été transcrit, de façon explicite, que par deux des groupes, les autres semblant considérer que le respect des animaux est inhérent à la pratique de l'élevage.

Ce premier formulaire avait pour objectif la prise de conscience du bien-être animal. Pour ma part, il me semble atteint. Tous les groupes ont légitimé les normes et les réglementations, même si leur connaissance des textes paraît très superficielle. C'est dans la pratique et leur projection au travers de certains acteurs comme Mauricio GARCIA PEREIRA ou Nicole et André SERGENT qu'ils me semblent s'être le plus identifiés. Ils ont perçu les difficultés de faire respecter la loi à travers les trois thématiques, mais aussi l'importance que cela avait au regard de la souffrance animale. Il me semble que pour ces étudiants, l'élevage n'est pas compatible avec le désir de faire souffrir les animaux, mais que cela reste une contrainte pour les exploitations.

Du point de vue de la matrice des proximités, les réponses placent tous les groupes dans le quadrant supérieur droit par lequel l'animal est utile à l'être humain, que son élevage, son transport et son abattage se présentent comme une nécessité. Leurs écrits spécifient aussi leur absence de désir de se montrer cruel et de faire souffrir les animaux inutilement, même lorsque les animaux sont destinés à la boucherie. Ils ne montrent pas de véritables liens affectifs avec les animaux d'élevage, à l'image de Nicole SERGENT (54'30) « ce sont des animaux d'élevage. Moi, ce n'est pas le cochon que je vais mettre sur mon canapé ».

Nous retrouvons donc bien le caractère a-welfariste décrit par LIPP et VIDAL, en ce sens que le bien-être animal génère des coûts économiques qui porte atteinte à la rentabilité des

exploitations et des activités induites par l'élevage. C'est un coût car les dépenses et les contraintes supplémentaires limitent la liberté des acteurs de la filière viande. Les normes encadrent leurs pratiques, les produits qu'ils peuvent proposer, mais aussi la façon dont ils doivent s'acquitter des obligations inscrites dans les cahiers des charges.

Pourtant, il ne serait pas équitable de ne préciser que cette facette des métiers présentés dans ce reportage. Les aspects d'une éthique anthropocentrée welfariste sont nettement mis en valeur, le bien-être humain est présenté explicitement dans les trois thématiques.

Pascal PAIN (23'40), directeur de l'abattoir de Limoges, s'interroge sur la nécessité d'un accompagnement psychologique et souhaite réaliser un abattage le moins contraignant possible pour l'homme, et par voie de conséquence, le moins douloureux possible pour l'animal. L'un des ex-collègues de Mauricio parle de ses conditions de travail difficiles et évoque alors qu'il faut aussi prendre en considération le bien-être humain (20'10).

Dans ce cadre, la réflexion consécutive aux vidéos de L214 et sur les conditions d'abattage sont analysés comme des ressources, et le bien-être animal un moyen pour améliorer le bien-être humain.

Lorsque Romain BARDY regrette le « développement de compagnies un petit peu low cost » et ses contraintes de devoir faire « de petites entorses sur le bien être animal » (42'20) pour pouvoir s'aligner sur les concurrents afin de ne pas perdre ses clients, il regrette de ne pas pouvoir faire appel aux services vétérinaires français (42'40) censés contraindre les chargeurs à appliquer ce droit. Ses déceptions reflètent son aspiration à transporter les animaux dans de bonnes conditions car les respecter c'est aussi se respecter soi-même et avoir la sensation d'exercer un travail « honnête ».

Dans la dernière thématique, lorsque le couple SERGENT montre leurs truies gestantes s'ébrouant dans la paille (54'10), ils disent explicitement qu'ils sont contents et qu'ils ne souhaitent pas revenir en arrière. Le fait de voir leurs truies se sentir « heureuses » les rend aussi « heureux ».

Cette caractéristique welfariste montre ce lien « affectif » et « utilitaire » qui relie les animaux d'élevage et leurs propriétaires ou responsables. Les étudiants ont relevé ce ressenti, ce lien invisible entre l'être humain et l'animal. Ils ont tous relevé que si les animaux souffraient, ce n'était pas une conséquence volontaire des acteurs, mais le résultat de défaillances mécaniques, institutionnelles ou humaines, mais exceptionnellement le résultat d'un acte volontairement douloureux pour les bêtes.

***Objectif 2 : l'étudiant a intérêt à se préoccuper du bien-être animal pour des raisons économiques.***

**1°) Quels sont les arguments et les justifications retenues par les étudiants ?**

Les étudiants ont signifié plusieurs éléments. Les normes doivent être respectées et les contrôles se doivent d'être plus efficaces. Ils montrent les divers manquements et estiment que cela est préjudiciable aux animaux. En ce qui concerne le travail des êtres humains, ils constatent que c'est une nécessité, pas toujours choisies, dans les abattoirs et une passion pour les éleveurs.

Les aspects techniques (barrières et réglementations diverses) leur semblent justifiés et légitimes.

Le rôle de L214 est évoqué de façon positive. En effet même si les vidéos sont choquantes et parfois faussent la réalité, elles ont une utilité pédagogique et informative. Elles permettent de montrer des scènes généralement cachées que beaucoup de personnes refusent d'assumer. Elles deviennent donc un objet de connaissance et d'interpellation des consciences. Ces vidéos sont un moyen de faire évoluer les représentations et de se confronter à une réalité « que tout le monde ne peut pas supporter » (Didier VAPEL à 21'20), et qui est généralement cachée ou ignorée.

Les questions éthiques sont évoquées lorsque les apprenants font référence à un taux de souffrance acceptable (abattoirs), l'accès à l'eau et de bonnes conditions de transport ou lorsque les éleveurs font de leur mieux pour ne pas faire souffrir les animaux en suivant les normes.

Dans cette première partie du second formulaire, les aspects économiques sont très présents. Il est fait allusion aux consommateurs et à leur désir de consommer de la viande. Dans ce cadre la rentabilité renvoie aux cadences dans les abattoirs, à la nécessité de rentabiliser les transports de bêtes, mais aussi aux les éleveurs dont l'activité doit rester rentable. Dans les cas du transport et de l'élevage, il est fait référence au bien-être des animaux comme une source de viande de qualité.

## 2°) Quels sont les points de divergence ou de débat ?

Les réponses dans cette seconde partie de l'annexe 2 ont fait ressortir les éléments qui ont soulevé des débats et des prises de positions.

Le parti est pris en faveur des êtres humains, notamment ceux qui tuent les animaux dans les abattoirs.

Les associations de protection des animaux et L214 en particulier sont considérées comme illégitimes. Pour les étudiants, elles dénoncent des faits de façon partisane grâce à des montages. Certains leur concèdent un rôle informatif mais la plupart estiment que leur objectif est de pousser les consommateurs à arrêter la consommation de viande. Pour les étudiants, ces associations ne sont pas représentatives du milieu agricole et ne présentent qu'une vision « extrémiste », ce qui a tendance à générer de la colère : « Il faut savoir si on souhaite manger ou si on souhaite faire du social avec les animaux » (annexe 5).

D'un point de vue éthique, la souffrance doit être évitée au maximum. Tous les étudiants ne manifestent pas le même niveau de contraintes, mais tous reconnaissent que les activités de la filière viande comme une obligation. C'est pourquoi, ils remarquent que si les normes sont justifiées, elles doivent aussi être respectées de façon plus systématique.

Florence BURGAT est citée une fois comme une actrice qui n'apporte pas une argumentation intéressante.

Deux modes de comportement et une déduction sont affichés.

- Favoriser le local pour éviter les transports et peut-être limiter le nombre des animaux abattus.
- L'agriculteur doit dégager un revenu, donc avoir une activité rentable.
- L'arrêt de la consommation de viande conduirait à la disparition de nombreuses activités de la filière viande et à la mise au chômage des salariés de ces activités.

Cette seconde partie révèle que certains étudiants ont affirmé des positions plus tranchées. Leur condamnation des associations de protection des animaux et l'idéologie de L214 fait ressortir leur sensibilité sur la question. Leurs oppositions à ces « montages vidéos » sont dénoncées comme des marques d'extrémisme. Certains affichent leurs craintes devant une généralisation de la chute de la consommation de viande, et proposent même des solutions en favorisant les circuits locaux. La rentabilité de l'activité des éleveurs est aussi évoquée comme une nécessité.

Ici aussi, les étudiants affirment que le bien-être animal fait partie du métier d'éleveur, que cette position ne peut pas être remise en cause, surtout par des associations qu'ils considèrent comme non « représentatives » des pratiques agricoles.

L'analyse de ce second formulaire démontre que plusieurs étudiants ont compris les images proposées dans le reportage. D'un point de vue économique, ils ont su évaluer les enjeux des activités des militants de L214. Pour eux il existe un risque de disparition de la filière viande, et certains ont affirmé leur crainte de voir fonctionner cette propagande « Mais les associations, à travers ces images et vidéos veulent choquer les consommateurs pour les dégoûter de manger de la viande et le pire c'est que ça marche ».

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant de comprendre pourquoi cette question du bien-être animal reste une question vive. La majorité des étudiants sont sensibles à la souffrance animale et souhaitent que l'encadrement des pratiques soit source d'efficacité à travers les contrôles et les mesures de rétorsion en adéquation avec les délits. Ils refusent de voir leur profession mise au banc des accusés par des militants qu'ils estiment inaptes à comprendre les pratiques des éleveurs et des autres acteurs de la filière viande. Pour eux, cette « manipulation des images » n'est qu'un moyen pour porter atteinte à un métier respectable, celui auquel ils se destinent. La crainte de voir cette idéologie végane se répandre dans la société les poussent à se considérer comme des individus injustement agressés et condamnés par une opinion publique victime de son ignorance.

## ***CONCLUSION DE L'INTERPRÉTATION DES FORMULAIRES***

Au terme de cette animation, plusieurs enseignements ressortent.

Les objectifs 1 et 2 ont été atteints puisque que les formulaires indiquent que les étudiants sont conscients de l'importance du bien-être animal et de sa portée économique pour l'ensemble des acteurs de la filière viande.

L'étude de leurs réponses montre qu'ils sont en accord avec les normes visant à réduire les souffrances au cours de l'abattage, du transport ou dans les élevages. Ils souhaitent même une application plus stricte des réglementations et s'élèvent contre le laxisme ou certaines prises de position des services vétérinaires concernés.

Ils indiquent très clairement que l'activité d'éleveur se doit d'être rentable et source de revenus suffisants. Dans ce cadre, l'animal et son bien-être devient une source de gain consécutif à la production d'une viande de qualité.

La question reste vive car elle remet en cause la viabilité des activités des acteurs cette filière. Le fait de considérer l'activisme des « animalistes » comme illégitime accentue le sentiment d'injustice dont les protagonistes de la filière se sentent victimes. La crainte de voir cette philosophie se répandre chez les consommateurs exalte les passions et l'antagonisme entre les éleveurs et les défenseurs de la cause animale.

La loi semble la seule référence commune à tous les acteurs, il lui appartient de définir les contours de la protection des animaux, des techniques et des normes admissibles par toutes les parties. Le législateur se trouve contraint de situer la place de l'animal dans une communauté humaine, et, de circonscrire les droits et les devoirs de cette même collectivité envers les animaux qu'elle côtoie.

## **CRITIQUES ET VOIES D'AMELIORATION DU DISPOSITIF**

Le premier élément à énoncer concerne la durée de cette animation. Les deux heures prévues au départ se sont révélées insuffisantes pour permettre la rédaction des deux formulaires. Une séquence de trois heures m'a semblé le minimum nécessaire, compte tenu du nombre des informations présentes dans le film, afin que les groupes soient en capacité de mettre en commun leurs notes, de les synthétiser, de les discuter et pour élaborer une réponse commune. Le fait de tronquer le film de 15'13 m'a contraint à choisir des passages auxquels les étudiants n'ont pas eu accès alors qu'ils contenaient certaines informations intéressantes. Par contre la durée finale s'est parfaitement intégrée dans la succession des séances et n'a pas entravé la réflexion et la construction des réponses aux formulaires.

Visualiser un reportage aussi long et aussi dense impose que les étudiants ne sont pas en capacité de relever tous les éléments remarquables afin de produire des analyses fines et argumentées. Par contre, lorsque cette activité résulte d'un travail de groupe, on peut espérer que l'ensemble des notes et des éléments mémorisés se rapproche d'un balayage quasi-complet de l'ensemble des scènes.

J'ai constitué les groupes en amont de l'animation, ce qui s'est révélé une méthodologie efficace car elle n'a pas soulevé de discussion au jour de la projection. J'ai décidé de leur laisser traiter l'ensemble des thématiques, mais j'aurais pu désigner des groupes pour traiter spécifiquement les unes ou les autres. Ce dispositif aurait pu amener plus de précisions sur la thématique traitée, mais aurait rendu les restitutions très hétérogènes tout en réduisant les sujets d'expression des étudiants.

Je n'ai pas réalisé d'information préalable car j'ai délibéré que les étudiants disposaient déjà des pré-requis par rapport aux finalités, mais aussi que je ne souhaitais pas influencer leurs réponses.

Lors de la projection, j'ai constaté la difficulté qu'il y avait à prendre des notes tout en suivant le reportage. Cette perception m'interroge sur l'opportunité de la prise de notes et sur la longueur du film. Valait-il mieux tronçonner l'ensemble selon les thématiques présentées, mais dans ce cas les finalités de l'exercice auraient-elles eu le même sens ? Et si non quels autres objectifs aurait-il fallu poursuivre ?

La mise en commun a révélé certaines longueurs puisque les productions écrites étaient minimalistes à la fin de la seconde séance. Peut-être aurait-il fallu préciser les consignes ? Distribuer un document d'accompagnement ? Imposer aux étudiants les pistes de réflexion à approfondir ? Dans tous les cas cadrer de façon plus contraignante leurs échanges ?

Le fait d'indiquer que l'ensemble serait évalué me semble avoir eu un effet sur l'intensité et la qualité des travaux remis. On peut se demander ce qui aurait été produit en l'absence d'évaluation sommative. Les formulaires auraient-ils été complétés avec autant de soin ? La liberté aurait-elle dénoué certaines idées ? Les étudiants se seraient-ils aussi bien autogérés ?

Finalement, je considère que cette animation s'est bien déroulée et qu'elle a permis de réaliser des travaux de bonne qualité. Même si les groupes sont de compétences inégales, le phénomène du « passager clandestin » ne transparaît pas véritablement. De même, lors de mon accompagnement, plusieurs questions ont permis d'instituer un dialogue constructif par rapport aux consignes et à leurs interprétations.

Ce dispositif didactique me paraît perfectible dans le sens où je trouve qu'il y a beaucoup d'informations à traiter et qu'il semble très difficile de les approfondir afin de mettre en évidence certains éléments manquants, comme quelques précisions sur les réglementations.

J'ai pu montrer que les objectifs pédagogiques avaient été atteints. Il convient maintenant que je tente de répondre à ma problématique de recherche relative à la finalité et à l'opérationnalité de la matrice des proximités, voire à son inutilité ou ses lacunes.

C'est ce que je vais présenter maintenant en reprenant une partie des commentaires des étudiants (dans les tableaux) présents dans le second formulaire (annexe 2).

## LA QUESTION DE RECHERCHE

**Peut-on utiliser la matrice des proximités comme une grille d'analyse en matière de bien-être animal ?**

Condamner le bien fondé des normes et des réglementations en vigueur imposerait de nier la réalité de la souffrance de certains animaux. Réfuter le besoin des humains à prendre en compte la sensibilité de l'animal nous ramènerait en un temps où l'empathie serait moindre et nos actes en opposition avec l'éthique humaine.

La matrice des proximités propose un schéma d'interprétation des positionnements des individus au regard du monde animal. La distinction que l'on fait entre les espèces est une conséquence de notre perception de la sensibilité ou de la culpabilité ressentie envers les animaux.

A partir de mon animation, il me semble intéressant de vérifier si les apprenants se sont positionnés ? Si leur affectivité s'est trouvée aiguillonnée ? Pourquoi le droit est-il le garant de l'éthique en matière de bien-être animal ? Comment les étudiants ont-ils situé les principaux acteurs en présence ? Et, comment ont-ils perçu l'avenir de la filière viande ?

### *1°) L'affectivité des étudiants a-t-elle été attisée ?*

Le reportage traite de l'abattage, du transport et de l'élevage, donc il ne met pas en valeur toute la palette des relations possibles.

Formulaire annexe 2	Les images chocs	
	Elles éveillent l'empathie	Elles éveillent la contestation
Réponses apportées par les apprenants	<ul style="list-style-type: none"><li>• Elles montrent des faits réels</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ce sont de morceaux choisis</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Elles permettent la prise de conscience</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La loi et les règles sanitaires imposent de ne pas rendre ces actes visibles par tous</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Elles ont un effet sur le public</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les images choisies ne devraient pas être montrées</li></ul>

Ces interprétations démontrent l'impact de ces vidéos sur les apprenants. L'objectif d'information des défenseurs des animaux est atteint : heurter des personnes pour tenter d'induire une réaction.

Au regard de la matrice des proximités, ce principe d'activisme se positionne dans le quadrant animal-affectivité. Il s'agit de condamner des pratiques qui portent atteinte aux animaux. La présentation sous forme d'images perturbantes permet d'éveiller l'empathie ou la contestation.

Lorsque la contestation est stimulée, une distorsion s'insinue dans l'information et lui fait perdre sa crédibilité, tout en réduisant son impact. Les spectateurs glissent du quadrant inférieur gauche vers le quart humain-droit avec des références directes aux normes, aux lois et à leur applications.

## *2°) Le droit est-il le garant de l'éthique ?*

Le droit est souvent revenu dans les commentaires, soit pour défendre les animaux, soit pour défendre l'être humain.

L'acceptation des normes ne vaut pas adhésion à la cause animale. Reconnaître leur utilité pratique ou éthique renvoie à la représentation que l'on se fait de la souffrance animale et de l'activité professionnelle qui la côtoie.

Les étudiants qui abordent les règles légales se positionnent dans la moitié supérieure, puis déterminent leur parti pris en faveur de l'être humain ou de l'animal. Considérer une empathie avec l'animal n'équivaut pas à s'opposer aux humains. Cela indique que l'être humain a une responsabilité légale et qu'il est de son devoir de la respecter et de la faire appliquer. A ce titre les étudiants se placent dans le quadrant droit-animal de la matrice.

A l'inverse, prendre parti pour l'être humain, c'est désigner la règle contraignante pour l'humain, contrainte qui sera transformée en force ou en faiblesse par les justiciables.

La notion de contrainte économique et de rendement nécessaire mène les apprenants à défendre les humains, à leur trouver des circonstances atténuantes, à expliquer leurs manquements au bien-être animal.

Du côté des animaux, les partisans constatent les faits avec fatalisme. Soit ils considèrent que la souffrance est inévitable, soit qu'elle n'est que le résultat d'un manquement à la loi. Dans ce cas elle ne procède plus d'un choix éthique, ou même sensible, elle n'est qu'une conséquence de dysfonctionnement des pouvoirs législatif, judiciaire ou exécutif.

Formulaire annexe 2	Les normes et les réglementations	
	Elles éveillent l'empathie	Elles éveillent la contestation
Réponses apportées par les apprenants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La souffrance est acceptable car l'endormissement est difficile à contrôler.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les salariés travaillent par contrainte, ce n'est pas un choix de métier.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les animaux ne sont pas toujours bien traités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce ne sont pas les abatteurs qui devraient être visés.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La souffrance est acceptable si elle reste dans de bonnes proportions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les abatteurs rendent service.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il faut respecter les règles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ils ont des contraintes de rendement</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il faut accepter les normes d'élevage, d'abattage et de transport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il faut parfois faire un choix entre la demande du consommateur et dégager un revenu suffisant</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il faut des contrôles réguliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il faut veiller à des équipements de bonne qualité pour éviter les problèmes de manutention</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les animaux n'ont pas à souffrir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'éleveur respecte les normes et aime ce qu'il fait</li> </ul>

Le sentiment se trouve ainsi banni de la règle et l'affectivité remise au rang des incapacités. Ainsi, la matrice montre que le combat entre les défenseurs des animaux et leurs opposants ne procède plus du désir ou de l'envie, mais simplement d'un arbitrage étatique. Le bien-être animal devient alors un enjeu politique caractérisé par des oppositions et des compromis, comme tout élément de structuration de notre société.

### 3°) Comment les étudiants personnifient les acteurs en présence ?

Formulaire annexe 2	Les acteurs en présence	
	Ils éveillent l'empathie	Ils éveillent la contestation
Réponses apportées par les apprenants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les associations veulent choquer les consommateurs pour les dégoûter de la viande</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manger ou faire du social avec les animaux</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L214 a une vision extrémiste de l'élevage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les éleveurs font ce qu'ils peuvent pour améliorer le BEA</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La philosophe (Florence Burgat) ne donne aucun argument valable</li> </ul>	

Les étudiants ont relevé que parmi les acteurs évoqués, ils retenaient les défenseurs de la cause animale et les producteurs

Les associations se positionnent du côté de l'animal, mais se disposent différemment entre les quadrants droit-animal et affectivité-animal selon leur idéologie et leurs objectifs.

Les éleveurs sont disposés dans le quadrant utilitariste droit-humain. En affirmant qu'il faut manger ou faire du social avec les animaux, les étudiants de ce groupe se sont situés dans la partie humaine et le fait de choisir le terme manger les placent dans le quadrant supérieur droit avec les éleveurs.

La philosophe Florence Burgat est évoquée par un seul groupe et se situe du côté de l'animal puisqu'elle défend les animaux mais ne donne pas d'indication sur son quadrant de prédilection.

La discussion entre les différents acteurs montre cette scission qui ne peut se résoudre que par la négociation, le compromis ou la loi. L'absence d'affectivité stipule que les échanges ne peuvent qu'être antagonistes et orientés vers les droits de chacun et non les sentiments des parties prenantes.

#### 4°) *Que devient l'activité de production de viande?*

Formulaire annexe 2	Les mesures en faveur du bien-être animal	
	Ils éveillent l'empathie	Ils éveillent la contestation
Réponses apportées par les apprenants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il y a un impact négatif sur la qualité de la viande.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manger de la viande est quasi-indispensable.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La généralisation c'est la fin de l'élevage et de la filière viande.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il faut que leur activité soit viable.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ils essayent de respecter au mieux les animaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il faut parfois faire un choix entre la demande du consommateur et dégager un revenu suffisant.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il faut favoriser le local.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'abattage à la ferme pose le problème de la sécurité sanitaire.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il faut aussi penser au bien-être de l'éleveur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le BEA est important mais moins que la rentabilité de l'agriculteur.</li> </ul>

« La consommation mondiale de viande par habitant devrait se stabiliser à 34.6 kg en poids au détail d'ici à 2026, soit une progression de moins de 500 g par rapport à la période de référence (2014-2016). » (FAO/OCD 2017, p127) donc l'action des associations de protection des animaux ne semble pas être prise en considération dans les prévisions. Toutefois ce même article anticipe plutôt une augmentation de consommation de volailles dans les pays pauvres et consécutive à l'accroissement démographique. De ce constat, on pourrait déduire que la prise en compte du bien-être animal n'a que peu d'influence sur les consommateurs et les producteurs de viande.

Le principal objectif des producteurs est la vente d'animaux pour en faire de la viande à consommer. Le reportage montre que le bien-être animal évite la détérioration de la qualité du produit et donc sa rentabilité.

Les apprenants se sont placés dans le quadrant supérieur droit de la matrice. A l'intérieur de se retrouvent les arguments des welfaristes et des a-welfaristes. Considérer que l'animal est un produit, c'est signaler qu'il faut accepter et appliquer les règles qui limitent les souffrances animales. A l'inverse, la conception a-welfariste va tendre à considérer que l'animal est une consommation intermédiaire et qu'il faut la rentabiliser au mieux. Il n'y a pas d'indications

spécifiques qui puisse clairement permettre de distinguer les apprenants ayant opté pour l'un ou l'autre des positionnements. Toutefois, on peut déduire que la prise en compte de l'animal implique un sentiment de respect ou de considération plus important avec les welfaristes, les plaçant plus proche de l'axe droit-affectivité que les a-welfaristes plus excentrés vers l'extrémité humain.

L'exploitation des réponses des étudiants au second formulaire a permis de vérifier dans quelle mesure l'évocation du bien-être animal avait excité leur affectivité. Elle a rendu possible de vérifier pourquoi les arguments contradictoires ne pouvaient qu'être arbitrés par la loi. J'ai pu expliquer la perception des protagonistes principaux du bien-être animal ne pouvaient que s'affronter et rechercher un compromis profitable aux deux parties. Enfin, j'ai montré que même à l'intérieur des partisans de la filière viande, des distorsions éthiques existaient entre les producteurs.

La matrice des proximités s'est transformée en grille de lecture de différents aspects relevés et précisés par les apprenants. Elle a rendu possible de montrer la place importante de l'affectivité et du droit dans les problématiques liées au bien-être animal. Le quadrant affectivité-humain n'a pas pu être exploité car le film ne prenait pas en considération les animaux de compagnie et l'affection qui caractérise ce type de relation.

Il conviendra de compléter cette matrice si l'on désire affiner les analyses et en particulier à l'intérieur de chacun des quadrants. En effet, en précisant les positionnements, il me semble que trouver des compromis sera plus aisé et plus profitable à tous les acteurs du bien-être animal.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **LES OUVRAGES**

DARWIN, Charles. (1859). *De l'origine des espèces*. Consulté à l'adresse <http://darwin-online.org.uk/>

DE FONTENAY, Elisabeth. (2008). *Sans offenser le genre humain* (Albin Michel).

DENIS, Bernard. (2015). *Ethique des relations homme/animal* (France Agricole).

JEANGÈNE VILMER, Jean-Baptiste. (2011). *Anthologie d'éthique animale* (Presses Universitaires de France (P.U.F.)).

LEPELTIER, Thomas, BONNARDEL, Yves, & SIGLER, Pierre. (2011). *La révolution antispéciste* (Presses Universitaires de France (P.U.F.)).

PIAGET, Jean. (1974). *La prise de conscience* (Presses Universitaires de France (P.U.F.)).

PORCHER, Jocelyne. (2004). *Bien-être animal et travail en élevage : textes à l'appui* (INRA-QUAE-Educagri).

RAULT, Pierre-Etienne. (2017). *Végano-sceptique. Regard d'un éleveur sur l'utopie végane* (Du Dauphin).

SERRES, Michel. (2001). *Hominescence* (Le Pommier).

### **LES ARTICLES**

ALIM'AGRI. (2015). Bien-être animal : contexte juridique et sociétal. Consulté à l'adresse <http://agriculture.gouv.fr/bien-etre-animal-contexte-juridique-et-societal>

ALIM'AGRI. (2017). Aides PAC : qu'est-ce que la conditionnalité ? Consulté à l'adresse <http://agriculture.gouv.fr/aides-pac-quest-ce-que-la-conditionnalite>

ANIMAUX DE FERME. (s. d.). Bien-être animal. Consulté à l'adresse <http://www.animaux-de-ferme.com/lycee-agricole-enseignement-agriculture-productions-animales-bien-etre-animal-definition.html>

BALLÉ, Pascal. (s. d.). Pour la vie, pour l'avenir. *La nouvelle agriculture*. Consulté à l'adresse <https://www.lanouvelleagriculture.coop/content/pour-la-vie-pour-lavenir>

CASALEGNO, Elsa, & GUYOT, Vincent. (2017). Bien-être animal : être acteur plutôt que spectateur. *La France Agricole*, (3707-3708), 12-14.

COMITÉ CONSULTATIF COMMUN D'ÉTHIQUE POUR LA RECHERCHE AGRONOMIQUE. (2015). Avis sur le bien-être des animaux d'élevage. *INRA Sciences & Impact et Cirad*. Consulté à l'adresse <http://institut.inra.fr/Missions/Promouvoir-ethique-et-deontologie/Avis-du-comite-d-ethique/7e-avis-sur-le-bien-etre-des-animaux-d-elevage>

DELÉCRAZ, Jérôme. (2017). Processus cognitifs : qu'est-ce que c'est et comment pouvons-nous améliorer nos processus mentaux ? Consulté à l'adresse <https://blog.cognifit.com/fr/processus-cognitifs-processus-mentaux/>

DEPARTMENT FOR ENVIRONNEMENT, FOOD & RURAL AFFAIRS. (2013). The five freedoms of animal welfare. Retrieved from <https://www.gov.uk/guidance/poultry-welfare-off-the-farm>

DUCHÈNE, Christelle, LAMBERT, Jean-Louis, & TAVOUL ARIS, Gabriel. (2017). La consommation de viande en France. *Cahiers NUTRITION - CIV*. Consulté à l'adresse <https://blog.cognifit.com/fr/processus-cognitifs-processus-mentaux/>

EUROPEAN COMMISSION. (2018). Bien-être des animaux. Consulté à l'adresse [https://ec.europa.eu/agriculture/organic/consumer-trust/animal-welfare\\_fr](https://ec.europa.eu/agriculture/organic/consumer-trust/animal-welfare_fr)

EUROPEAN COMMISSION. (n.d.). Animal welfare. Retrieved from [https://ec.europa.eu/food/animals/welfare\\_en](https://ec.europa.eu/food/animals/welfare_en)

- FAO/OCDE. (2017). *Perspectives Agricoles de l'OCDE et de la FAO 2017-2026*. Consulté à l'adresse <http://www.fao.org/3/a-i7465f.pdf>
- FINGER, Sarah. (2016, mai 16). Souffrance animale : «L'objectif n'est pas d'éviter de la douleur à l'animal, mais de sécuriser le travail du tueur». *Libération*. Consulté à l'adresse [http://www.liberation.fr/futurs/2016/05/16/souffrance-animale-l-objectif-n-est-pas-d-eviter-de-la-douleur-a-l-animal-mais-de-securiser-le-trava\\_1453032](http://www.liberation.fr/futurs/2016/05/16/souffrance-animale-l-objectif-n-est-pas-d-eviter-de-la-douleur-a-l-animal-mais-de-securiser-le-trava_1453032)
- FOUQUÉ, François. (2018). Rousseau : L'homme et l'animal. Consulté à l'adresse [http://philo.licorne.org/?page\\_id=629](http://philo.licorne.org/?page_id=629)
- FUTURA-SCIENCES. (s. d.). Biotope. Consulté à l'adresse <https://www.futura-sciences.com/planete/definitions/environnement-biotope-106/>
- GOVERNEMENT.FR. (s. d.). Quels sont les mécanismes de la pollution de l'air ? Consulté à l'adresse <http://www.gouvernement.fr/risques/pollution-de-l-air>
- INGOUF, Marie. (2018). Qu'est-ce que l'antispécisme ? *Les Inrockuptibles*. Consulté à l'adresse <https://www.lesinrocks.com/2018/02/22/idees/quest-ce-que-lantispecisme-111050016/>
- JENSEN, Pablo. (2014). 2,2 millions d'animaux morts pour la recherche. *La Recherche*, (485), 95.
- JOURNET, Nicolas. (2015). Quelle éthique pour les animaux ? *Sciences Humaines*, (266), 54-55.
- LADET, Nicole. (2015). Comment réduire encore les pertes agricoles et alimentaires en France. *INRA Sciences & Impact*. Consulté à l'adresse <http://institut.inra.fr/Reperes/Temps-forts/Reduire-encore-les-pertes-agricoles-et-alimentaires-en-France>
- LAMOUREUX, Marine. (2017, décembre 27). Souffrance animale : Brigitte Bardot lance un appel au gouvernement. *La Croix*. Consulté à l'adresse <https://www.la->

croix.com/France/Souffrance-animale-Brigitte-Bardot-lance-appel-gouvernement-  
2017-12-27-1200902221

LIPP, Amélie, & VIDAL, Michel. (2009). Le bien-être animal dans l'enseignement agricole :  
éléments de réflexion. *RMT*. Consulté à l'adresse [https://www.bien-etre-  
animal.net/partie-4-les-controverses-éthiques-associées-au-bien-être-animal/](https://www.bien-etre-animal.net/partie-4-les-controverses-ethiques-associees-au-bien-etre-animal/)

MONTEILLET, Lise. (2017). L'artificialisation des sols agricoles repart à la hausse. *Plein  
Champ*. Consulté à l'adresse [http://www.pleinchamp.com/actualites-  
generales/actualites/l-artificialisation-des-sols-agricoles-repart-a-la-hausse](http://www.pleinchamp.com/actualites-generales/actualites/l-artificialisation-des-sols-agricoles-repart-a-la-hausse)

NICOLETTE. (s. d.). végétalien, végan,. *Forum de l'association VegLorraine*. Consulté à  
l'adresse [http://veglorraine.forumactif.com/t486-quelques-definitions-vegetarien-  
vegetalien-vegan](http://veglorraine.forumactif.com/t486-quelques-definitions-vegetarien-vegetalien-vegan)

ONISEP. (s. d.). éleveur/euse. Consulté à l'adresse [http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-  
Metier/Metiers/eleveur-eleveuse](http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/eleveur-eleveuse)

PARNET, Olivier. (2017). Bien-être animal, les consommateurs en attente de réponses.  
*Porcmag*, (516), 22-24.

POSSEME, Paul-Gilles. (2017). Bien-être animal : le prendre en compte dans sa stratégie.  
*L'éleveur laitier*, (258), 70-71.

RAULT, Pierre-Etienne. (2017). L'antispécisme est compatible avec le fait de manger des  
animaux. *Reporterre, le quotidien de l'écologie*. Consulté à l'adresse  
[https://reporterre.net/L-antispecisme-est-compatible-avec-le-fait-de-manger-des-  
animaux](https://reporterre.net/L-antispecisme-est-compatible-avec-le-fait-de-manger-des-animaux)

RECYCONSULT, & MELQUIOT, P. (2009). Dictionnaire environnement et développement  
durable. Consulté à l'adresse [http://www.dictionnaire-  
environnement.com/chaine\\_trophique\\_ID1436.html](http://www.dictionnaire-environnement.com/chaine_trophique_ID1436.html)

- SIMONNEAUX, Jean, & SIMONNEAUX, Laurence. (2009). Questions socialement vives, « A la croisée des questions socialement vives et du développement durable : étude de la relation alimentation-environnement avec des enseignant(e)s ». *Didaskalia*. Consulté à l'adresse [http://www.didaquest.org/wiki/Questions\\_socialement\\_vives](http://www.didaquest.org/wiki/Questions_socialement_vives)
- SIMONNEAUX, Laurence, & LEGARDEZ, Alain. (2008). Efficacité de l'approche des Questions Socialement Vives pour l'éducation à l'environnement et à la durabilité. *Colloque international « efficacité et équité en éducation »*.
- TNS OPINION. (2017). Sources statistiques, institut de sondage. *Porcmag*, (516).
- VERDIER, Marie. (2018). L'Irlande interdit les animaux sauvages dans les cirques. *journal La Croix, Bayard Presse SA*. Consulté à l'adresse <https://www.la-croix.com/Sciences-et-ethique/Environnement/LIrlande-interdit-animaux-sauvages-cirques-2017-11-12-1200891364>.
- VILLARS, Dominique. (2017). Bien-être animal. Les consommateurs en attente de réponses. *Porcmag*, (516), 22.
- WIKIPÉDIA. (2016). Farm Animal Welfare Council. Retrieved from [https://fr.wikipedia.org/wiki/Farm\\_Animal\\_Welfare\\_Council](https://fr.wikipedia.org/wiki/Farm_Animal_Welfare_Council)
- ZIGNANI, Gabriel. (s. d.). Comment préserver les terres agricoles et maraîchères à proximité des zones urbaines ? *Lagazette.fr*. Consulté à l'adresse <http://www.lagazettedescommunes.com/529905/comment-preserver-les-terres-agricoles-et-maraicheres-a-proximite-des-zones-urbaines/>

## **VIDEO**

MELLET, Delphine. (2017). *Un animal peut-il être indemnisé de ses souffrances ?* Consulté à l'adresse [http://videos.leparisien.fr/video/un-animal-peut-il-etre-indemnie-de-ses-souffrances-10-03-2017-](http://videos.leparisien.fr/video/un-animal-peut-il-etre-indemnie-de-ses-souffrances-10-03-2017-x5egiur#xtref=http%3A%2F%2Fwww.leparisien.fr%2Factus%2Fsouffrance-animale)

[x5egiur#xtref=http%3A%2F%2Fwww.leparisien.fr%2Factus%2Fsouffrance-animale](http://videos.leparisien.fr/video/un-animal-peut-il-etre-indemnie-de-ses-souffrances-10-03-2017-x5egiur#xtref=http%3A%2F%2Fwww.leparisien.fr%2Factus%2Fsouffrance-animale)

MERGEY, Frédérique. (2017). *La fin de la souffrance animale* [AVI, MKV]. Tony Comiti. Consulté à l'adresse [https://www.youtube.com/watch?v=UPwuT\\_-xMrY](https://www.youtube.com/watch?v=UPwuT_-xMrY)

## **ÉMISSION DE TÉLÉVISION (REDIFFUSION)**

BOUCHARD, Wendy. (2018, février 01). *Vegan, peut-on vivre sans exploitation animale ?* TERRA TERRE. Public Sénat. Consulté à l'adresse <https://www.publicsenat.fr/emission/terra-terre/vegan-peut-on-vivre-sans-exploitation-animale-81175>

CARRÈRE D'ENCAUSSE, Marina. (2017, février 28). Débat « La fin de la souffrance animale ». *Le monde en face*.

## **ÉMISSION DE RADIO (PODCAST)**

VIDARD, Mathieu. (2017, décembre 12). *L'expérimentation animale en débat* [Podcast]. *La tête au carré*. France Inter. Consulté à l'adresse <https://www.franceinter.fr/emissions/la-tete-au-carre/la-tete-au-carre-12-decembre-2017>

## SITE INTERNET

CENTRE DE RESSOURCES TEXTUELLES ET LEXICALES. (s. d.). Dictionnaire.

Consulté à l'adresse <http://www.cnrtl.fr/definition/>

CIWF (Compassion in World Farming) France. (n.d.). CIWF (Compassion in World Farming) France. Retrieved from <https://www.ciwf.fr/>

GOV.UK. (2018). Farm Animal Welfare Committee (FAWC). Retrieved from <https://www.gov.uk/government/groups/farm-animal-welfare-committee-fawc>

L214. (s. d.). L214. Consulté à l'adresse <https://www.l214.com/>

LAROUSSE. (2018). Dictionnaire de français. Consulté à l'adresse <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>

OEUVRE D'ASSISTANCE AUX BÊTES D'ABATTOIRS. (s. d.). Association OABA (Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs). Consulté à l'adresse <https://www.oaba.fr/index2.php>

WIKIPÉDIA. (s. d.). Ressources. Consulté à l'adresse <https://fr.wikipedia.org/wiki/>

## **ANNEXES**

<b><u>ANNEXE 1</u> : FORMULAIRE DES ACTEURS, DES CONTROVERSE ET DES ARGUMENTS PROPOSÉS</b>	<b>p 51</b>
<b><u>ANNEXE 2</u> : FORMULAIRE DES ARGUMENTS, JUSTIFICATIONS, POINTS DE DIVERGENCES ET CONTROVERSE VIVES</b>	<b>p 52</b>
<b><u>ANNEXE 3</u> : DÉCOMPOSITION SCÉNIQUE DU REPORTAGE.....</b>	<b>p 53</b>
<b><u>ANNEXE 4</u> : LE CODE DE NUREMBERG – 1947</b>	<b>p 69</b>
<b><u>ANNEXE 5</u> : EXEMPLES DE REPOSES AUX FORMULAIRES</b>	<b>p 71</b>

## ANNEXE 1

NOMS.....

### FORMULAIRE DES ACTEURS, DES CONTROVERSES ET DES ARGUMENTS PROPOSÉS

THÉMATIQUE	ACTEURS CONCERNÉS	PROBLÉMATIQUE / CONTROVERSE	ARGUMENT ET POSITION DE(S) ACTEUR(S)

## ANNEXE 2

NOMS.....

### FORMULAIRE DES ARGUMENTS, JUSTIFICATIONS, POINTS DE DIVERGENCES ET CONTROVERSES VIVES

<b>1) INDIQUEZ LES ARGUMENTS ET LES JUSTIFICATIONS QUE VOUS CONSIDÉREZ COMME LES PLUS VALIDES</b>
<b>2° QUELS SONT LES POINTS DIVERGENCE OU EN DÉBAT DANS VOTRE GROUPE</b>

## ANNEXE 3

### DÉCOMPOSITION SCÉNIQUE DU REPORTAGE

*Note : les espaces grisés sont les parties retirées du film lors de la projection aux étudiants.*

TEMPS	OBJET DE LA SCÈNE
1h07'05''	<b>FILM</b> « LA FIN DE LA SOUFFRANCE ANIMALE » de Frédérique MERGEY, 2017.
0'00	Générique de début
0'05	Présentation de la ferme refuge : la Hardonnerie et de ses « locataires »
0'15	Voilà à quoi pourrait ressembler un paradis pour animaux : <ul style="list-style-type: none"><li>- du grand air</li><li>- des prés bien gras</li><li>- des rochers pour que les chèvres puissent se percher</li><li>- et des vers à foison pour les poules</li></ul>
1'10 Jessica MANICHON, responsable de la ferme la Hardonnerie	« Le porc est un animal très sensible, qui a des capacités intellectuelles très développées » « Ce qui est considéré, en système industriel, comme le bien-être animal c'est le bien-être minimal ».
1'17 Jessica MANICHON	« Ce qui est considéré, en système industriel, comme le bien-être animal c'est le bien-être minimal ».
1'25, (commentatrice)	Les industriels ont-ils le choix ? Est-il possible de produire de la viande à bon prix, sans faire souffrir les bêtes ?
1'35	86kg viande/français représente environ 1 milliard d'animaux abattus (soit 3 millions par jour).
1'50 (commentatrice)	Comment savoir si cela vient d'une bête qui n'a pas souffert ? Nous ignorons tout de ses conditions d'élevage ou d'abattage.

TEMPS	OBJET DE LA SCÈNE
2'00 Florence BURGAT	Il y a un vide en la vision des animaux dans les prés et ce que l'on voit dans les assiettes.
2'02	Caméras cachées des militants de la cause animale. Utilisation de caméras cachées pour montrer des images choquantes, animaux qui bougent encore pendant la mise à mort. Un employé se défoule sur les moutons, des élevages malsains, tout en continuant à produire de la viande et des œufs. « Sans elles, on n'aurait pas pu imaginer que les animaux pouvaient souffrir autant »
2'43	élevage, abattage et transporteurs.
2'55 (commentatrice)	Que sommes-nous prêts à accepter pour satisfaire notre appétit de viande ?
3'00 (commentatrice)	La science reconnaît que l'animal est un être sensible ( ?) et est protégé par la loi Des millions d'euros sont investis pour améliorer le bien-être animal avec quel résultat ? Comment prend-t-on réellement en compte la souffrance des animaux d'élevage ?
3'35	« La fin de la souffrance animale » c'est ce que promettent aujourd'hui les différentes filières. « De la viande heureuse... vraiment ? » (commentatrice).
3'58	FIN DE L'INTRO – DÉBUT DU REPORTAGE
<b>THEMATIQUE : L'ABATTAGE</b>	
4'10	Sébastien ARSAC, Cofondateur de l'association animale L214.
4'20	Scoop choc élimination des veaux prêts à naitre.
4'57	Médiatisé par internet, LCI, Le monde.
5'00	Scoop choc élimination des veaux prêts à naitre.
5'07	Mise en scène d'un ancien employé d'abattoir. Mauricio GARCIA PEREIRA – rôle des médias pour diffuser des informations (une quinzaine de journalistes).
5'20	A 47 ans, l'employé a craqué après 6 ans de travail en abattoir « à découper des bêtes ».

TEMPS	OBJET DE LA SCÈNE
6'15	« A un moment donné, on se déshumanise, A un moment donné, ça devient banal ».
6'50	La cause animale est devenue une préoccupation des français avec le temps. Les mentalités changent
7'00	« Il y a de la télé partout » En une matinée, 30 000 signatures, sensibilisation des politiques. La saisie de la commission est considérée comme une réussite de cette action de communication contre l'abattage des vaches gestantes.
7'40	Abattoir de Limoges.
7'50	Utilisation d'images filmées en cachettes et montrant l'utilisation de bâtons électriques pour faire avancer les bovins., des cochons qui semblent se réveiller en plein milieu de la saignée, des bovins qu'il faut assommer une seconde fois alors qu'ils ont la gorge tranchée..
8'18	Sébastien ARSAC « On fait la démonstration que les animaux sont tués avec violences, qu'ils veulent résister, qu'ils veulent s'échapper, qu'ils veulent fuir » « Quand on sait que les animaux sont des êtres sensibles, ont des capacités à ressentir du plaisir, de la souffrance, des émotions. Est-il juste aujourd'hui de tuer les animaux comme ça à la chaîne ».
8'37	Tentative de compréhension des images avant de demander des comptes à l'abattoir de Limoges.
8'42	Y-a-t-il maltraitance ? Ou, est-ce une violence ordinaire pour un abattoir ?
8'50	Est-ce possible de limiter les souffrances des animaux lorsque son métier est de les tuer ?
9'12	Réponse par l'INRA de Clermont Ferrand, Claudia TERLOUW et Cécile BOURGET <sup>3</sup> qui sont les spécialistes du stress à l'abattage et qui vont décrypter les vidéos de Limoges. - L'usage du bâton électrique : Il y a beaucoup d'interventions de l'opérateur pour que les animaux franchissent certains espaces. Ce n'est pas normal.

<sup>3</sup> E.T.R.E. Bureau d'Etudes et Travaux de Recherche en Ethologie, [En ligne] <http://www.bureau-etre.fr/cecile-bourguet-ethologie-bien-etre-animal/>

TEMPS	OBJET DE LA SCÈNE
9'25	Plus ils subissent d'interventions, plus ils sont stressés
9'30	<p>Les salariés ne cherchent pas à faire du mal aux bêtes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipements mal adaptés, comme le box d'étourdissement qui est beaucoup trop grand</li> </ul> <p>Interventions récurrentes des opérateurs dans des conditions difficiles.</p>
10'00	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mouvements de pédalage ne donnent pas d'indications sur la conscience ou la non conscience des animaux.</li> </ul>
Moi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les images sont-elles des témoignages sur un animal ou sur plusieurs ? Dans quelles proportions ?</li> </ul>
10'20	Ce n'est pas facile de vérifier si les animaux sont conscients ou inconscients. Il existe plusieurs indicateurs qu'il faut combiner. Les situations visibles peuvent se rencontrer partout. Si cela se passe sur chaque animal, c'est problématique. Ça ne l'est pas si ce n'est que ponctuel.
10'45 (commentatrice)	Un animal qui souffre de temps en temps, c'est tolérable.
10'57	<p>Un abattoir expérimental.</p> <p>Pour indiquer comment s'y prendre pour étourdir un animal ?</p>
11'00	Inconscience équivaut à disparition du stress, de la peur et de la douleur (pistolet assommeur).
11'10	<p>Cédric COUSTET, Responsable abattage, INRA.</p> <p>Présentation du pistolet d'assommage appelé aussi Matador</p>
11'40	Si l'animal est étourdi, il n'y a plus de notion de stress et de souffrance
11'50	Brigitte Bardot prône l'utilisation de ce pistolet à la place de l'égorgeage, pour réduire la souffrance en 1962 qui prendra effet en 1964 (déjà utilisé en Angleterre et au Danemark) pour un étourdissement obligatoire.
12'31	Scène d'égorgeage des animaux (ovins) en 1962.
12'35	Mécanisme de contention pour les bovins à Limoges
13'00	<p>Electro narcose = étourdissement d'où une intervention rapide nécessaire.</p> <p>Problème : l'étourdissement est réversible, donc égorgeage en moins de 15 secondes.</p>

TEMPS	OBJET DE LA SCÈNE
13'30	Application automatique pour les cochons à Limoges Le cochon bouge encore et l'opérateur est obligé de lui appliquer à nouveau les pinces
13'50	Pour Claudia TERLOUW et Cécile BOURGET, si cela se reproduit régulièrement, c'est qu'il y a un problème avec les pinces ou le système. Action parce que l'animal se réveille ou parce qu'il bouge ?
14'25	3 semaines après les images de L214, retour à l'abattoir de Limoges.
14'30	Didier VAPEL, directeur de production, « Quand on manipule des animaux vivants, le risque zéro n'existe pas »
15'00	83 salariés, c'est le plus gros abattoir municipal de France. Environ 25 000 tonnes de viande sont traitées chaque année. Plusieurs centaines de bovins, ovins et cochons par jour, qui passent de vie à trépas en moins de quarante minutes, pour finir à l'état de carcasse
15'30	Refus de filmer la mise à mort des animaux pour éviter un effet négatif sur les consommateurs de viande. Mais visite du poste d'abattage des cochons qui pose problème et pour vérifier pourquoi les animaux bougent encore après la saignée. L'opérateur « fait plus de la prévention qu'autre chose » quand il remet un coup de pince, à cause des risques de tomber du tapis ou de blessure pour l'opérateur.
16'10 (commentatrice)	C'est peut-être l'étourdissement automatique qui fonctionne mal et qui impose un second coup de pince.
16'15	Contrôles des matériels – des problèmes de fonctionnements qui n'appellent aucune mesure (service vétérinaire interne – pas de vérification possible pour les opérateurs). Problème d'affichage des paramètres d'intensité malgré une demande du service vétérinaire interne. Le problème est qualifié de mineur.
16'45	Sébastien ARSAC « le niveau d'exigence des services vétérinaires, n'est pas du tout à niveau par rapport à la réglementation ». Pour lui il a fallu ré-étourdir 10 cochons/onze

TEMPS	OBJET DE LA SCÈNE
17'05	Impossible de rencontrer les services vétérinaires malgré une demande faite depuis au moins deux mois. Suspicion de collusion avec les services de la préfecture.
17'50	Mauricio – Les contrôles sont trop courts pour permettre une bonne estimation des conditions de travail et pour mesurer les véritables conditions d'abattage. Dénonciation d'avoir rompu « la loi du silence », « trahison de l'intérieur », dénonciation d'un opérateur en particulier.
19'00	Témoignages des anciens collègues de Mauricio
20'00	Réactions négatives du public.
20'30	Problème de l'humanité des opérateurs. Travail difficile et mesuré par les abandons de postes, et le nombre des accidents du travail.
20'55	Conditions de travail difficiles physiquement et moralement.
21'15	Mauricio raconte comment on intègre ce genre de poste et les difficultés qu'il a rencontré. Il va perdre son emploi
21'40	Mauricio va perdre son travail suite à la diffusion de ses vidéos.
21'50	Certains opérateurs « craquent » et d'autres perdent leur repères humains et se transforment en bourreaux.
22'00	Exemple de maltraitance volontaire envers les animaux
22'25	l'opérateur a été renvoyé et attend son procès pour cruauté envers les animaux.
22'40	Pour le directeur de l'abattoir de Limoges, Pascal PAIN, même si les vidéos pointent les abattoirs, elles peuvent servir à faire évoluer la profession.
23'05	C'est un métier spécifique, « N'y-a-t-il pas un accompagnement psychologique à faire avec les opérateurs ? ».
23'25	Modernisation. Coût : 3 millions d'euros pour les zones d'abattage.
23'38	Accélération des travaux de modernisation En 2016, 259 abattoirs vérifiés par les services vétérinaires et seuls 20% étaient conformes.
23'49	Dans un abattoir modèle, est-ce la garanti qu'il n'y a aucune souffrance animale ?

TEMPS	OBJET DE LA SCÈNE
23'50	Abattoir de Perpignan remis à neuf, petite structure qui traite 4 000 tonnes de viandes par an. Refait à neuf en 2015.
24'17	Frédéric FREUND, directeur d'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'abattoirs (OABA) <sup>4</sup> . Seuls 40% des établissements acceptent un droit de visite de son association. Il vérifie la conformité avec la réglementation.
24'50	Vincent COPIN, directeur de l'abattoir de Perpignan (Directeur Général de la Catalane d'Abattage) pense avoir tout prévu pour garantir le bien-être des animaux.
25'00	Problèmes au niveau de la chaîne pour les ovins avec le visuel sur le poste d'assommage (pince électrique) par l'animal suivant (moutons). Adaptation prévue par la pose d'un rideau prochainement.
26'00	Pose de caoutchouc contre les claquements de portes
26'19	Des animaux sont moins dociles à manipuler : les cochons. « Il est difficile d'anticiper toutes les réactions » (commentatrice). Tous les animaux n'ont pas la même réaction.
27'00	Réduction du visuel et du bruit pour limiter le stress. Des conditions qui varient en fonction des animaux. Problème des débits et donc de la patience des opérateurs « pratiques plus musclées ». Exemple d'une truie que l'on va laisser se reposer.
27'20	Comprendre les difficultés qui empêche l'avancée des animaux (problème de la productivité, en particulier dans les grands abattoirs avec 40 000 tonnes de viande, soit 10 fois plus qu'à Perpignan)
28'00	Pour l'industrie « des animaux qui n'avancent pas, d'est une perte de temps, donc une perte d'argent » (commentatrice)
28'08	Les machines les plus « folle »s pour accélérer les cadences, comme l'aspirateur à poules, 10 000 volailles à l'heure
28'20	Matraque électrique très utilisée qui envoie plus de 6 000 volts pour faire avancer les vaches.

<sup>4</sup> L'OABA fondée en 1961 est la première association en France protégeant les animaux de ferme..  
<http://oaba.fr/presentation.php>

TEMPS	OBJET DE LA SCÈNE
28'30	Comment mettre fin aux pratiques stressantes ou douloureuses, un laboratoire à l'INRA de Clermont-Ferrand étudie les comportements des animaux, leurs peurs, leurs stress afin qu'ils avancent de leur plein gré dans les couloirs des abattoirs.
28'56	Claudia TERLOUW et Cécile BOURGET tentent de comprendre ce qui stresse les vaches. Etude scientifique avec des appareils de mesure, un cardiofréquence-mètre. Test en laboratoire de simulation des couloirs des abattoirs.
29'45	Deux éléments sont étudiés la nouveauté et l'évènement soudain (test du parapluie qui apparaît puis qui s'ouvre pour simuler l'effet d'une porte qui claqué). La fréquence cardiaque augmente, signe que l'animal est effrayé.
30'15	Un test antérieur sur de taurillons a conclu sur 80% ont refusé d'avancer face aux parapluies, les autres ont mis 50'' pour sortir du couloir - trop long pour les industriels.
30'35	Le stress modifie la qualité de la viande.
31'19	Le stress durcit la viande et parfois la noircit (transport) ou modifie sa tendreté (abattage). Refus de vente de la part des supermarchés.
<b>THEMATIQUE : LE TRANSPORT</b>	
32'10	Le transport, c'est « l'autre mouton noir de la filière viande ».
32'18	Transport : 1 milliard de volaille par an en Europe.
32'25	37 millions de vaches, moutons et cochons voyagent à bord de camions. Parfois dans des conditions déplorables.
32'40	Importation d'animaux vivant en Turquie car demande de viande en hausse. Exportation de 80 000 bovins et quelques milliers d'ovins en 2015.

TEMPS	OBJET DE LA SCÈNE
33'05	<p>Poste frontière Kapikule. (TSB AWF)<sup>5</sup> vérifient les cargaisons. Attente de validation des papiers sur les parkings. Lesley MOFFAT, directrice et inspectrice de « EYES ON ANIMALS » et BERKER, un vétérinaire bénévole turc.</p> <p>Tous les 3 mois, elle passe contrôler les bétailières européennes, si les animaux ne sont pas trop serrés et surtout s'ils sont en état de voyager.</p>
33'45	<p>La loi européenne impose que les animaux soient nourris, abreuvés et leur litière changée régulièrement. Pas ou peu de contrôles officiels en France ou en Turquie, ce sont des associations financées par des dons qui le font. Elles n'ont pas de pouvoirs répressifs, mais ils dénoncent les transporteurs aux services vétérinaires de leur pays.</p>
35'00	<p>Une pression sur les chauffeurs qui ne sont pas toujours responsables des mauvais traitements aux animaux (attente au poste frontière par exemple)</p>
35'25	<p>Si l'attente s'éternise, les chauffeurs sont tenus de décharger les animaux dans des enclos afin qu'elles puissent se reposer une journée entière. C'est une obligation lorsque le transport dépasse 29 heures.</p>
35'35	<p>Respect de la loi difficile à cause du trafic et du manque d'équipement. Les faits sont aggravés par la chaleur (40-45°) et le faible nombre d'enclos. Exemple de Lesley, il y a parfois 40 bétailières et juste 3 enclos pour décharger.</p>
35'50	<p>Militantisme des associations, filmé discrètement.</p> <p>Images de vaches hébétées dans les camions. Mort de certains animaux et pas de changement de litières.</p>
36'35	<p>Cas d'une vache illégalement transportée à 8 mois de grossesse et qui a accouché difficilement dans le camion, le veau mort-né. Le transporteur a souhaité récupérer la vache qui venait de subir une césarienne pour qu'elle soit retransportée avec le ventre ouvert à l'abattoir pour récupérer l'argent de la viande.</p> <p>« On dit que l'on est des humains civilisés, mais on traite les animaux comme des esclaves, comme des patates... juste pour gagner de l'argent »</p>

<sup>5</sup> Deux associations, suisse et allemande, TSB (Tier Schutz BundZurich) et AWF (Animal Welfare Foundation)

TEMPS	OBJET DE LA SCÈNE
37'15	Quand il le faut, Lesley mène l'enquête. Cas d'une compagnie turque, nouvellement implantée à la frontière. Refus de visiter la zone (en caméra cachée) sans autorisation écrite.
38'25	Vérification discrète. Des bétailières hors d'âges. Dans une benne, pas de sol antidérapant, ni d'abreuvoir. Confirmation par les chauffeurs qu'ils transportent des animaux sur de longues distances.
39'28	Problème des législations différentes par rapport au bien-être animal Un animal européen devrait être transporté dans des conditions européennes au-delà des frontières de l'Europe.
39'40	Il faut apporter la preuve que ces bétailières sont utilisées pour le transport de bovins. Surveillance et photos à distance. Activité à la nuit tombée, camions, acheteurs et transporteurs. « Une fois déchargées, les bêtes ne sont plus protégées par la loi européenne. Elles sont rechargées directement dans les vieilles bétailières sans bénéficier du repos de 24 heures règlementaires. Lesley enverra son rapport d'enquête à la commission européenne.
40'00	Problème des législations différentes par rapport au bien-être animal
40'55	Pour contourner ce problème, Lesley souhaiterait l'interdiction d'exportation des animaux vivants pour éviter les mauvais traitements et contre le non respect de certaines législations. Les amendes ne sont pas dissuasives, probablement pas assez chères (en France, 90 € pour transporter un animal inapte au transport).
41'30	Suffirait-il d'augmenter les amendes des transports pour régler ce problème ?

TEMPS	OBJET DE LA SCÈNE
41'35	<p>Romain BARDY (71580 Frontenaud, France) patron d'une entreprise de transport d'animaux vivants.</p> <p>Problème de la concurrence croissante des compagnies de l'Europe de l'Est avec des chauffeurs sous-payés, 1500 € pour un Bulgare contre 2500 € pour un français.</p> <p>« Aujourd'hui, pour 6 €, vous avez des chauffeurs des pays de l'Est qui, au lieu de donner à boire aux animaux, préfèrent acheter six bières. »</p> <p>« On a vu se développer des compagnies un petit peu low-cost du transport ».</p>
42'00	<p>Problème des législations différentes en Europe (transport et transporteurs).</p> <p>Perte des parts de marché du fait du respect du bien-être animal.</p>
42'20	<p>Romain se voit parfois obligé de s'aligner au détriment du bien-être des animaux.</p> <p>Des chargeurs proposent certains types de chargements sous menace de perdre l'affaire si les conditions exigées ne sont pas respectées.</p> <p>Exemple de température extrême prévues mais refus des clients de réduire le nombre des animaux transportés, avec le support des services vétérinaires qui ont débouté le transporteur de sa demande.</p>
43'00	<p>Problème des responsabilités des clients et des services vétérinaires. Le PV s'arrête au transporteur, jamais aux personnes ayant donné les autorisations</p>
43'20	<p>Pour Romain BARDY, il y a une collusion entre les services vétérinaires et les clients. Refus des services vétérinaires de répondre aux mails des enquêteurs-journalistes.</p>
43'40	<p>Le transport est-il contrôlé dans les marchés aux bestiaux ?</p> <p>Choix du foirail de Cholet (49), au hasard.</p> <p>200 à 300 négociants, éleveurs ou non, chaque semaine, vendent et achètent près de 1000 bovins. De grosses sommes sont en jeu. Des journalistes, cela déplaît.</p>
44'00	<p>Philippe NOGUÈS, député (jusqu'en 2017) a tenté de durcir la législation sur le transport des animaux. Seule, l'allée centrale est autorisée pour des raisons de « sécurité ».</p>

TEMPS	OBJET DE LA SCÈNE
44'45	Léopoldine CHARBONNEAUX, directrice du CIWF France pose le problème du transport des vaches enceintes. Réponse en rapport avec les femmes enceintes qui n'auraient pas le droit de voyager (???)
45'05	Problème de la partie des animaux qui sont exportés. Ils n'acceptent la responsabilité que le temps où ils ont présents dans l'élevage, après cela relève du marchand ou au transporteur de s'en occuper. La discussion est détournée au profit d'une confiance en l'acheteur (récurrent depuis longtemps)
46'05	Problème de la propriété privée et des visites non autorisées – hors la loi obligatoire ? Sortie du député de l'allée centrale autorisée. Constat de transports hors de la région (à la différence du discours).
47'00	Le député se pose des questions sur les conditions de transport de ces vaches (elles semblent ne pas être stabilisées). Absence de contrôle des camions par les services vétérinaires de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).
47'30	Pour Philippe NOGUÈS, l'absence de contrôle vétérinaire permet à un transporteur de rouler en surcharge. Cela devient est un danger pour le code de la route, pour le chauffeur, pour les animaux à l'intérieur. Pour lutter contre, il a déposé une proposition de loi pour limiter à 8 heures le transport des mammifères et jusqu'à 12 heures sur avis d'un vétérinaire.
<b>THEMATIQUE : L'ELEVAGE</b>	
47'50	Il y a un problème avec le traitement des animaux destinés à être mangés. Manquerait-on de compassion ?
48'00	Images de plumes déplumées, des œufs pleins de poux et petits vers. Images dévalorisantes de volailles et de lapins vivants sur des grillages, couverts de plaies et vivant dans des conditions indignes.
49'00	Le militantisme de L214 sensibiliser, heurter le public. « Militer pour la cause animale, cibler les abattoirs et le transport est un moyen pour réveiller les consciences, mais leur vrai combat c'est l'élevage ».

TEMPS	OBJET DE LA SCÈNE
49'30	L214 prépare un happening plutôt macabre, place Saint Michel à Paris, au milieu des touristes. Des porcelets congelés en provenance des poubelles des fermes, mort-nés ou trop faibles pour survivre aux conditions d'élevage intensif.
50'40	Discours sur l'émotion et l'interprétation des ressentis des animaux. 80% des élevages sont intensifs. Dénonciation des conditions d'élevage.
51'10	S.ARSAC « 95% des élevages de cochons sont sur caillebotis » (avec des mutilations diverses par castration, limage des dents et coupure des queues).
51'15	Les éleveurs sont-ils devenus des tortionnaires pour le compte du dieu rentabilité ?
51'20	Nicole et André SERGENT, d'une exploitation en Bretagne, ont accepté de recevoir l'équipe en reportage. Ils produisent environ 9500 porcs par an. Les truies sont bloquées dans des cages et ne peuvent pas se retourner ou se dégourdir les jambes. Elles sont privées de liberté.
52'00	Des conditions « respectables » pour André. L'objectif est de réduire la mortalité. Vision de l'éleveur qui justifie les « techniques » Conditions respectables, cela veut dire, elle peut se lever, manger, boire et allaiter ses petits. Une température idéale, un air filtré et des rations alimentaires calculées par ordinateur.
52'25	Retour sur les images de la manifestation. Il justifie les pratiques contestées dans les élevages, comme la castration, qu'il s'agit d'une adaptation aux consommateurs, « un goût à la viande ». Limer les dents et couper la queue, c'est pour éviter les blessures en jouant, et pour éviter de « goûter au sang » qui peut aller jusqu'à tuer un congénère.

TEMPS	OBJET DE LA SCÈNE
53'40	Depuis 2008, la « DIRECTIVE 2008/120/CE DU CONSEIL du 18 décembre 2008 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs » impose des règles de bien-être minimal pour les porcs. 95% des éleveurs les laissent en liberté sur du béton au lieu de paille comme dans cette exploitation.
54'10	Evolution du travail et des conditions de vie des animaux, qui améliore aussi les conditions de vie des éleveurs.
54'30	« Ce sont des animaux d'élevage,... Le bien-être c'est que l'animal soit bien mais dans des techniques rentables » « On pourrait tous les mettre tout le monde en liberté, mais le coût serait autre, est-ce que le consommateur serait prêt à payer la différence ? On voit bien qu'ils ne sont pas toujours prêts ».
55'00	Liberté = + de nourriture + de paille + de main d'œuvre. Le modèle le plus rentable ce sont de petits enclos et du béton car plus facile à nettoyer.
55'35	Non-respect des textes, contournements des lois (le ballon). Il devrait y avoir de la paille, du foin ou de la sciure obligatoire depuis 2008, pour effectuer des « activités de recherche et de manipulation ». Le ballon correspond à un « enrichissement du milieu ».
56'15	Dénonciation par L214 et S.ARSAC du contournement de cette loi.
56'30	Valérie COURBOULAY, « Le royaume du jouet pour cochon » et responsable bien-être de la filière porcine. C'est son travail qui a permis d'interpréter la loi.
56'50	Elle fait des objets pour les porcs. Elle cherche ce qui suscite le plus d'intérêt pour les cochons en dehors de la paille. Grâce à ces objets de récup (chaines, bois, etc.), elle a fait économiser des millions d'euros aux éleveurs de porcs, sans elle, ils auraient dû changer tout leur système d'élevage.
57'40	Ne serait-il pas plus simple de remettre les animaux en liberté dans leur milieu naturel ? Est-il utopique d'imaginer des cochons vraiment heureux, et cela jusqu'à la dernière minute ?

TEMPS	OBJET DE LA SCÈNE
58'00	<p>Xavier TONNABEL, boucher « Ne jamais leur procurer du stress », les cochons s’amusent avec la paille. Il cherche à leur offrir la meilleure vie possible.</p> <p>Il voudrait leur éviter le stress de l’abattage et du transport, qui lui sont une obligation légale.</p>
1h00'00	<p>L’abattage se fait par carabine donc sans stress et sans douleur (1 bête par an et pour sa consommation personnelle, la vente implique une autorisation vétérinaire sinon risque de prison et d’amende).</p> <p>Scène de la préparation du cochon, des gestes appris avec son père et les anciens du village.</p> <p>Autrefois la mort des animaux faisait parti du quotidien dans les campagnes. Ce n’était ni caché, ni tabou.</p> <p>Pour Xavier, il faut sensibiliser les enfants et les parents pour perpétuer les gestes et les méthodes.</p>
1h01'00''	<p>Jocelyne Porcher prône l’abattage à la ferme avec un abattoir mobile, refus de l’assemblée nationale pour généraliser cette pratique.</p>
1h01'50	<p>Florence BURGAT<sup>6</sup> est contre car rien n’assure qu’abatte à la ferme empêchera des souffrances inutiles. Par ailleurs, il est plus simple que des observateurs se rendent dans les abattoirs que dans un espace géographique plus vaste.</p>
1'02'30''	<p>Pour les plus radicaux, la fin de la souffrance animale passe par un arrêt total de la consommation de viande. « Plus d’animaux d’élevage, plus d’animaux du tout » dit Jocelyne Porcher.</p>
1h02'45''	<p>Comment reconnaître que la viande vient d’un animal maltraité ou d’un animal heureux ? A-t-on les moyens de voir la différence lorsque l’on fait nos courses ? Apprendre à lire les étiquettes, animation de Paulin DI NICOLANTONIO, porte-parole WELFARM.</p>

---

<sup>6</sup> Florence Burgat est une philosophe française, directrice de recherche à l'INRA. Elle s'intéresse particulièrement à la phénoménologie [Laquelle ?] de la vie animale, à la condition animale, au droit animalier. Elle a notamment publié deux ouvrages : « L'humanité carnivore », seuil 2017. « L'animal dans les pratique de consommation », Que sais-je, PUF, 1995.

TEMPS	OBJET DE LA SCÈNE
1'03'20'	Il y a des appellations qui permettent d'avoir des indications sur le mode d'élevage. Problème des labels « trompeurs ».
1h04'00''	<p>Baisse de la consommation de viande depuis 15 ans, les producteurs usent d'indications rassurantes pour nous inciter à acheter.</p> <p>Soucis du marketing qui peut induire le consommateur en erreur.</p> <p>Il n'y a pas de référence au bien-être animal dans les étiquetages de la viande.</p> <p>Etiquetage clair uniquement pour les œufs depuis 2005. 0 ou 1 la poule a été élevée en plein air, 2 au sol, 3 en cage d'où une révolution du mode d'élevage. 90% des français connaissant ce marquage, réclament des œufs éthiques et ont eu gain de cause.</p>
1'05'40	<p>Images d'un élevage de poules en batterie, entassée dans des cages ne voyant jamais la lumière. Refus de ce système par plusieurs grandes enseignes.</p> <p>Elles imposent aux éleveurs une modification en profondeur de leurs modes d'élevage.</p>
1'06'20	<p>Qu'en serait-il si les labels concernant la viande étaient plus clairs</p> <p>Florence BURGAT, « Le consommateur devrait exiger beaucoup plus dans l'étiquetage, pour permettre de faire un choix et chaque consommateur se repli dans le fait que son action, si elle est isolée, ne changera rien. En réalité, s'il refusait d'acheter un certain nombre de choses, alors c'est lui qui ferait évoluer les pratiques »</p>
1h06'40	<p>Aujourd'hui, nous pouvons regarder les animaux en face. Il nous appartient d'exercer notre pouvoir. Continuer comme si de rien n'était, consommer moins de viande ou arrêter complètement. A chacun de faire son choix, en conscience.</p>
1h07'05''	Fin du film et générique.
<b>Bilan</b>	<b>Le marché peut permettre de réguler les pratiques... si les consommateurs arrivent à imposer de nouvelles normes.</b>

## ANNEXE 4

### LE CODE DE NUREMBERG – 1947

**Le Code de Nuremberg identifie le consentement éclairé comme préalable absolu à la conduite de recherche mettant en jeu des sujets humains.**

1. Le consentement volontaire du sujet humain est absolument essentiel. Cela veut dire que la personne intéressée doit jouir de capacité légale totale pour consentir : qu'elle doit être laissée libre de décider, sans intervention de quelque élément de force de fraude, de contrainte, de supercherie, de duperie ou d'autres formes de contraintes ou de coercition. Il faut aussi qu'elle soit suffisamment renseignée, et connaisse toute la portée de l'expérience pratiquée sur elle, afin d'être capable de mesurer l'effet de sa décision. Avant que le sujet expérimental accepte, il faut donc le renseigner exactement sur la nature, la durée, et le but de l'expérience, ainsi que sur les méthodes et moyens employés, les dangers et les risques encourus; et les conséquences pour sa santé ou sa personne, qui peuvent résulter de sa participation à cette expérience.

L'obligation et la responsabilité d'apprécier les conditions dans lesquelles le sujet donne son consentement incombent à la personne qui prend l'initiative et la direction de ces expériences ou qui y travaille. Cette obligation et cette responsabilité s'attachent à cette personne, qui ne peut les transmettre à nulle autre sans être poursuivie.

2. L'expérience doit avoir des résultats pratiques pour le bien de la société impossibles à obtenir par d'autres moyens : elle ne doit pas être pratiquée au hasard et sans nécessité.

3. Les fondements de l'expérience doivent résider dans les résultats d'expériences antérieures faites sur des animaux, et dans la connaissance de la genèse de la maladie ou des questions de l'étude, de façon à justifier par les résultats attendus l'exécution de l'expérience.

4. L'expérience doit être pratiquée de façon à éviter toute souffrance et tout dommage physique et mental, non nécessaires.

5. L'expérience ne doit pas être tentée lorsqu'il y a une raison a priori de croire qu'elle entraînera la mort ou l'invalidité du sujet, à l'exception des cas où les médecins qui font les recherches servent eux-mêmes de sujets à l'expérience.

6. Les risques encourus ne devront jamais excéder l'importance humanitaire du problème que doit résoudre l'expérience envisagée.

7. On doit faire en sorte d'écartier du sujet expérimental toute éventualité, si mince soit-elle, susceptible de provoquer des blessures, l'invalidité ou la mort.

8. Les expériences ne doivent être pratiquées que par des personnes qualifiées. La plus grande aptitude et une extrême attention sont exigées tout au long de l'expérience, de tous ceux qui la dirigent ou y participent.

9. Le sujet humain doit être libre, pendant l'expérience, de faire interrompre l'expérience, s'il estime avoir atteint le seuil de résistance, mentale ou physique, au-delà duquel il ne peut aller.

10. Le scientifique chargé de l'expérience doit être prêt à l'interrompre à tout moment, s'il a une raison de croire que sa continuation pourrait entraîner des blessures, l'invalidité ou la mort pour le sujet expérimental.

(Extrait du jugement du TMA, Nuremberg, 1947 (trad. française in F. BAYLE, « Croix gammée contre caducée. Les expériences humaines en Allemagne pendant la Deuxième Guerre Mondiale », Neustadt, Commission scientifique des crimes de guerre, 1950.)

## ANNEXE 5

### EXEMPLES DE REPONSES AUX FORMULAIRES

*La fin de la souffrance animale – ACSE1 - M51/M52 – Mardi 03 avril 2018*

#### ANNEXE 1

NOMS... ..

#### FORMULAIRE DES ACTEURS, DES CONTROVERSES ET DES ARGUMENTS PROPOSÉS

THÉMATIQUE	ACTEURS CONCERNÉS	PROBLÉMATIQUE / CONTROVERSE	ARGUMENT ET POSITION DE(S) ACTEUR(S)
• Abattage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cédric Coustet</li> <li>• Vincent Capain</li> <li>• Claudia Tedone</li> <li>• Cécile Bouget</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Souffrance des animaux à l'abattage</li> <li>• Mauvaises conditions de travail des employés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une fois anesthésiés, les animaux bougent encore.</li> <li>• De temps en temps, une souffrance est acceptable si ce n'est pas trop fréquent (21 ou 50).</li> <li>• Le matériel n'est pas toujours adapté, voir aux normes.</li> <li>• Stress des animaux dégradent la qualité de la viande.</li> </ul>
• Transport	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Romain Bandy</li> <li>• Lesley Hoffat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conditions de transport des animaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les animaux doivent avoir de l'eau, une litière propre et à manger.</li> <li>• Animaux répartis en box.</li> </ul>



THÉMATIQUE	ACTEURS CONCERNÉS	PROBLÉMATIQUE / CONTROVERSE	ARGUMENT ET POSITION DE(S) ACTEUR(S)
	Eyes On Animals	surveillance de la conformité des trousses.	<p>Elle a la possibilité de contrôler le transport animalier afin de déterminer si ils sont en forme au respect des règles du bien être animal.</p> <p>L'inconvénient est qu'elle ne peut pas directement intervenir et doit passer par l'Etat, ce qui est plus long et peut faire passer des problèmes à la trappe.</p>
Élevage	Éleveur.	produire en respectant l'animal tout en étant rentable.	<p>L'éleveur présent dans la vidéo s'occupe de porc, on peut voir qu'il n'aurait rien à se reprocher et respecte au mieux le bien être animal tout en restant rentable. Cependant comme il n'y a que son seul élevage de porc présent dans la vidéo ce qui n'est pas très représentatif.</p>
L'AN		protection du bien-être animal extrémiste.	<p>IL proteste souvent dans tous type de lieux comme dans la rue et montre des problèmes poussé à l'extrême ce qui n'est pas représentatif du monde réel même si certains font son vrai ils n'appréhendent pas suffisamment pour connaître les réelles enjeux en parallèle de ce qu'ils montrent.</p>

ANNEXE 2

NOMS. ....

FORMULAIRE DES ARGUMENTS, JUSTIFICATIONS, POINTS DE DIVERGENCES ET CONTROVERSES VIVES

1) INDIQUEZ LES ARGUMENTS ET LES JUSTIFICATIONS QUE VOUS CONSIDÉREZ COMME LES PLUS VALIDES

- En effet cela est anormal que des meutes, des volées dans les abattoirs ne sont pas respectés, et même quand, la paine est inoculé sur un bœuf.
- Que les animaux soient transportés dans de bonne condition (aération, eau, nourriture)
- Que les animaux soient abattus dans le pays d'origine pour éviter les longs transports.
- Les normes européennes sont cohérentes mais mal mise en place.
- Les vidéos sont là pour choquer. Elles montrent une réalité que beaucoup refusent d'assumer, en privilégiant l'inexactitude des sources, le choix trop précis des situations et circonstances, et la volonté de mettre à mal le système. Le but n'est en aucun cas là. Le but est bien de sensibiliser à des situations parfois non conformes aux règles et normes, sujettes à modifications. Il y a du bon et du moins bon, du vrai et du faux dans ces images, mais il est bien connu que pour sensibiliser, il faut choquer.

## 2°) QUELS SONT LES POINTS DIVERGENCE OU EN DÉBAT DANS VOTRE GROUPE

Une personne pense que avant de mourir les animaux doivent être bien et ne pas souffrir du tout. Les deux autres pensent que à l'abattoir les animaux peuvent souffrir un peu mais ça ne doit pas être l'excès. Il faut respecter les règles. Nous sommes toutes d'accord que la bien-être animal est important mais des fois l'agriculteur n'a pas le droit pour se dégoûter un peu.

Manger de la viande est quasiment indispensable pour nous donc cela nous choque pas que les animaux soient abattus mais cela n'est pas une raison pour les maltraiter. Les dernières minutes de leur vie ainsi que les transports doivent être faits dans des règles précises afin de respecter et bien-être animal. Mais les associations, à travers ces images et vidéos veulent choquer les consommateurs pour les dégoûter de manger de la viande et de la pièce c'est que ça marche. Ces images sont extrêmes et ne se produisent pas à chaque fois.

Une fille de notre groupe, suite au visionnage de ce film, a été choquée et ne pensait pas que la viande provient de cette façon. Pour elle, les animaux ne doivent pas subir cette souffrance. Elle est d'accord avec les associations qui veulent protéger les animaux mais trouve que diffuser ce genre d'images est extrême car les gens se font une idée. Si tous les consommateurs ne savaient plus manger de viande, c'est la fin de l'agriculture. De nombreux agriculteurs ne pourraient plus excarner le matériel car l'élevage aura disparu. De plus, les industries agro-alimentaires devraient aussi fermer leurs portes si elles n'ont plus d'animaux à transformer.

Il faut donc conserver notre agriculture en laissant travailler au mieux nos agriculteurs et continuer à surveiller les abattoirs et transformateurs afin qu'ils respectent au maximum le bien-être animal.

2°) QUELS SONT LES POINTS DIVERGENCE OU EN DÉBAT DANS VOTRE GROUPE

- Argument 3 : 

il faut savoir si on souhaite manger ou si on souhaite faire du social avec les animaux.
--
- Argument 1 : ce ne sont pas les abatteurs qui décident et se visent car ce ne sont pas eux qui décident du travail à réaliser et de la façon dont il est réalisé.



# Comment des étudiants de BTSA appréhendent le bien-être animal et ses controverses ?

Auteur : Patrick, Dulout

Directeur de mémoire :

Jean, Simonneaux

Année : 2018

Nombre de pages : 76

Résumé :

La considération du bien-être des animaux questionne sur une réorganisation du monde, une reconstruction des rapports entre les espèces.

Interpeller des étudiants de BTSA sur la souffrance animale c'est leur faire prendre conscience des faits et les encourager à prendre position à titre personnel et professionnel. Comment les laisser libre de leur perception et de leur expression ? Comment les conduire à transcrire leurs constats et leurs ressentis ? Quels sont les éléments qui les encouragent à exposer leurs idées ?

C'est à travers une animation collective qu'ils ont pu signaler les faits et les acteurs qui leur ont paru important. C'est aussi en groupe qu'ils ont confronté leurs représentations, leurs arguments et leurs antagonismes. Les commentaires sont classifiés en fonction de l'empathie ou de la contestation qu'ils éveillent. La tentative d'analyse par la matrice des proximités devant permettre de les situer en fonction des préférences éthiques de leurs auteurs.

Mots-clés : bien-être animal, éthologie, souffrance animale, sensibilité, rentabilité, éthique, recherche, défense des animaux, militantisme, conditionnalité, propagande.

Abstract :

The well-being of animals raises questions and challenges that relate to the restructuring of relationships between species and the reshaping of the world.

Raising awareness among BTSA students about animal suffering, gives them an opportunity to have a full picture of the facts and to take a personal stand both as individuals and professionals. How can they openly share and express their perception opinion and personal feelings on this matter ? How can they be encouraged to expose their beliefs ideas and analysis ?

A collective facilitation enabled them to bring the facts to light and identify the stakeholders whom, they felt, played an important role in such a context. It is also as a group that they shared and presented their personal representations, arguments and antagonisms. All comments are classified according to the empathy they generated or the questions they raised. The analysis of these comments through a Matrix of closeness should enable to position the participants according to their ethical preferences.

Keywords : Animal well-being/welfare, ethology, animal suffering, sensitivity, profitability, ethics, research, animal defense, activism, conditionality, propaganda.

